

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 DÉCEMBRE 2008 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(23)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti

Présents : 63 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Jean-Luc Bettin
M. Andreas Burri
Mme Marie-Christine Dorand
M. Sébastien Dupré
M. Vincent Jacquat
M. Claude Joye
M. Jean-Marc Michaud
Mme Martine Morard
M. Laurent Moschini
Mme Claire Roelli
M. François Weissbaum

Absents : Mme Larissa Barbey
M. Roland Chardonnens
M. Pius Odermatt
M. David Python
Mme Özlem Tokay
M. Rainer Weibel

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Eva Gerber
Mme Katharina Karlen Moussa
M. René Marty
Mme Isabelle Teufel
M. Thomas Zwald

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 17 décembre 2008

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 2 décembre 2008 a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires (cf. procès-verbal n° 22 pp. 282-287). Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

6. Budget de fonctionnement 2009

D. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES INDUSTRIELS

Discussion générale

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, fait la déclaration ci-après :

"J'ai une nouvelle fois le plaisir de vous présenter un budget d'exploitation des Services industriels bénéficiaire. En effet, après attribution d'un montant de 207'900 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, il se solde par un excédent des produits de 53'180 francs. Cette situation favorable s'explique non seulement par une gestion rigoureuse, mais aussi du fait que les Services industriels bénéficient des retombées positives du développement réjouissant de Frigaz et des conventions passées avec différentes communes pour la gestion de leur réseau d'eau potable. C'est ainsi que Frigaz s'acquitte d'une rémunération pour la répartition des coûts du personnel et des infrastructures qui sont mises à sa disposition par les Services industriels, d'un montant de l'ordre de 5 millions de francs sur un total de 13 millions de francs de recettes. Il faut savoir que les employés de Frigaz sont des collaborateurs des Services industriels et que 60 % des activités des Services industriels, à l'heure actuelle, sont effectués au profit de Frigaz.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire dans cette entrée en matière, si ce n'est de vous prier d'accepter ce budget d'exploitation des Services industriels."

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, propose, à l'unanimité, au Conseil général d'adopter ce budget d'exploitation des Services industriels qui présente un excédent de recettes de 53'180 francs.

Mme Regula Strobel (Verts) précise que le groupe des "Verts" accepte également le budget de fonctionnement des Services industriels. *"Nous les félicitons de leur créativité qui est illustrée en particulier par l'investissement prévu pour l'installation de turbinage de l'eau provenant de l'adduction de la Hofmatt dans le réservoir de Bourguillon. Nous*

Séance du 17 décembre 2008

Budget de fonctionnement
2009 (suite)

aimerions découvrir la même créativité au sein de plusieurs secteurs des services de l'Administration communale."

Examen de détail du projet d'arrêté

L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté (nouveau).

L'ancien article 2 du projet d'arrêté figurant en annexe du budget 2009 de la Commune et des Services industriels n'appelle pas d'observations particulières et est ainsi adopté sous forme d'arrêté indépendant.

Vote d'ensemble concernant le budget de fonctionnement 2009 des Services industriels

Le Conseil général adopte, par 50 voix sans opposition, ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 42 du 11 novembre 2008 ;
- le rapport de la Commission financière ;

arrête :

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2009 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr.	13'295'980,00
Total des charges	Fr.	13'242'800,00
Excédent des produits	Fr.	53'180,00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des Finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 17 décembre 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

Séance du 17 décembre 2008

7. Budget d'investissement 2009

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Le Conseil communal a limité les investissements uniquement à ceux qui sont prioritaires. J'aimerais reprendre les termes utilisés hier soir par le Président de la Commission financière qui a déclaré qu'il fallait distinguer entre ce qui est indispensable, utile ou luxueux. J'aimerais souligner que les investissements qui vous sont soumis ce soir sont indispensables. La première priorité en matière d'investissements touche les écoles. Suit le domaine du traitement des déchets. La charge découlant de ces nouveaux investissements s'inscrit totalement dans la limite de 7,2 millions de francs d'amortissement financé par le compte annuel de fonctionnement. Rappelons que le Conseil communal applique depuis plusieurs années déjà ce système afin de respecter la planification financière.

Au sujet de la dette, le Conseil communal rappelle une nouvelle fois qu'elle est actuellement de 200 millions de francs et qu'elle a reculé de 17 millions de francs en deux ans."

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

"La Commission financière adhère à tous les investissements proposés par le Conseil communal à l'exception de celui de 200'000 francs concernant le plan d'aménagement local. Au vote final, le budget des investissements a été accepté par 8 voix sans opposition, mais 1 abstention."

Mme Christel Berset (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe socialiste a étudié le budget d'investissements présenté par le Conseil communal. Ce budget, pour ce qui est des catégories I et II, d'un total de 27'488'900 francs, se limite aux strictes priorités afin de ne pas dépasser le montant des amortissements qui sont prévus dans le plan financier 2007-2012.

Nous saluons en particulier l'effort notoire du Conseil communal pour assainir les bâtiments scolaires qui en ont un urgent besoin. Nous relevons la 'percée' – timide encore – du solaire dans la politique énergétique de la Ville, avec la pose prévue de panneaux solaires sur la halle de gymnastique de la Vignettaz. Nous encourageons le service de l'Edilité à continuer sur cette voie."

Examen de détail

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2009 de la Commune.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

- | | | | | |
|----|-------------|---|-----|---------------|
| 1. | 520.501.92 | Rue de la Grand-Fontaine /
Modération de trafic, sécuri-
sation des piétons | Fr. | 650'000,00 |
| | | Pas d'observations. Inscrit. | | |
| 2. | 618.503.27 | Salle de spectacle | Fr. | 10'000'000,00 |
| | | Pas d'observations. Inscrit. | | |
| 3. | 900.503.05 | Saint-Léonard / Réaména-
gement du secteur | Fr. | 9'000'000,00 |
| | | Pas d'observations. Inscrit. | | |
| 4. | 1030.521.01 | Extension de l'Hôpital canton-
nal (Bertigny III) | Fr. | 1'143'900,00 |
| | | Pas d'observations. Inscrit. | | |

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (caté-
gorie II)

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 1. | 300.506.10 | <u>Renouvellement du mobilier
scolaire + informatique</u> | Fr. | 340'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

M. John Clerc, Président de la Commission financière, pré-
cise que la Commission financière accepte tous ces investissements à
l'exception de celui concernant le plan d'aménagement.

Vote

**Le crédit de 340'000 francs pour le renouvellement du
mobilier scolaire et l'informatisation des écoles enfantines et primai-
res est accepté par 59 voix sans opposition ni abstention.**

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 2. | 401.506.14 | <u>Achat de parcomètres pour
des extensions des zones
"vignettes-habitants"</u> | Fr. | 150'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 150'000 francs pour l'achat de parcomè-
tres destinés aux extensions des zones "vignettes-habitants" est ac-
cepté par 60 voix sans opposition ni abstention.**

- | | | | | |
|----|------------|---|-----|------------|
| 3. | 401.506.16 | <u>Radars pour installations lu-
mineuses</u> | Fr. | 200'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

M. Gilles Bourgarel (Verts) ne remet pas en cause, au nom
de son groupe, l'acquisition de ces radars. Nous nous demandons toutefois
pourquoi ces appareils, qui techniquement peuvent également être utilisés
pour des contrôles de vitesse, n'ont pas fait l'objet d'un accord de partena-
riat avec la Police cantonale qui a la compétence pour ce type de contrô-

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

les. Ne serait-il pas possible d'obtenir des économies en obtenant un partenariat également pour les contrôles de vitesse ?

M. Thierry Steiert (PS) déclare ce qui suit :

"La loi cantonale sur les routes interdit en fait de déléguer la compétence des contrôles de vitesse aux communes."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, ajoute que la Ville a effectivement obtenu une délégation de compétence pour les radars pour installations lumineuses et que le cas échéant, on pourrait imaginer de solliciter, le moment venu, une autre délégation de compétence pour les contrôles de vitesse. Quoi qu'il en soit, le système de radars pour ces deux types de contrôles est totalement différent. Un radar pour installation lumineuse est un appareil fixe avec des contacts au sol sur diverses voies de circulation. Ce système permet des comparaisons entre plusieurs images. Seul le radar proprement dit est déplacé d'une boîte à l'autre. On est ainsi sûr que même le "petit malin" parmi les automobilistes se fera prendre. Il ne s'agit pas du même radar que l'on pose au bord d'une route pour des contrôles de vitesse.

J'ajoute que notre collaboration avec la Police cantonale s'est d'autant plus renforcée que cette coopération est désormais en quelque sorte imposée par la dernière modification légale adoptée par le Grand Conseil. Pour ce qui est des contrôles de vitesse, la Police cantonale nous laisse toujours la possibilité de lui soumettre des propositions de contrôles dans l'une ou l'autre zones, notamment dans les zones "30". Nous sommes régulièrement entendus. Rassurez-vous toutefois : je n'ai pas en main la liste des contrôles et même si je l'avais, je ne la communiquerais à personne.

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour l'achat de radars pour les installations lumineuses est accepté par 58 voix contre 1 et 1 abstention.

4.	420.506.20	<u>PPS - extension du réseau d'hydrantes</u>	Fr.	100'000,00
----	------------	--	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'extension du réseau d'hydrantes est accepté par 61 voix sans opposition ni abstention.

5.	430.501.00	<u>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics</u>	Fr.	120'000,00
----	------------	--	-----	------------

Mme Christel Berset (PS) aimerait savoir si les 30'000 francs pour la promotion du vélo s'inscrivent dans une planification d'ensemble pour l'achèvement du réseau de pistes cyclables. Si oui, dans quel délai cet achèvement est-il programmé ?

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

M. Gilles Bourgarel (Verts) se réjouit de ce crédit d'investissement. Nous espérons qu'on réussisse à le concrétiser durant l'exercice 2009. Nous avons en effet dû constater à plusieurs reprises qu'entre le budget et les comptes, certaines des dépenses pour la modération de trafic avaient disparu. Quand il est question d'abaissement des bordures de trottoirs, s'agit-il bien des abaissements uniquement aux emplacements des passages piétons et non pas de ces "demi-trottoirs" qui laissent en totalité la possibilité aux automobiles d'empiéter sur les cheminements piétons ? Je l'espère.

M. Jean-Frédéric Python (PDC) déclare ce qui suit :

"Ce projet d'investissement est très intéressant. En effet, parmi le catalogue de l'Agenda 21, les mesures de modération de trafic et de réalisations de zones '30' sont des éléments très faciles à mettre en œuvre afin de promouvoir la mobilité douce. C'est aussi un facteur essentiel de la sécurisation des cheminements vers les écoles. C'est un investissement à soutenir."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, relève, à l'intention de Mme C. Berset, que le circuit des pistes et bandes cyclables ne sera jamais achevé en ville de Fribourg. En effet, à chaque fois que l'occasion se présente, notamment lors de nouveaux projets d'aménagement, nous profitons d'en réaliser une. Ce plan n'est pas figé, mais évolue en fonction des possibilités qui s'offrent. Je ne peux donc pas vous donner de délai, ni d'objectifs d'achèvement de ce réseau. La mise en place de bandes et pistes cyclables est une préoccupation constante du service de la Circulation, ainsi que de celui, dépendant de l'Edilité, du Génie civil.

Contrairement à ce qu'affirme M. G. Bourgarel, il n'y a jamais eu de disparition d'un crédit d'investissement destiné à la modération de trafic. Ce crédit d'investissement s'élevait, sauf erreur jusqu'il y a deux ans, à 80'000 francs. Il a été porté à 120'000 francs notamment afin de pouvoir mettre l'accent sur les projets inscrits à l'Agenda 21. La seule petite modification concernant ce crédit d'investissement est formelle, puisque désormais, comme il relève de la Police et Circulation et non plus de l'Edilité, sa numérotation a été changée. Les travaux demeurent évidemment coordonnés avec cette Direction. Quand M. Bourgarel parle de crédits disparus, il s'agit en fait de crédits qui n'ont pas été totalement utilisés au moment de la présentation des comptes. Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire, mon collègue, M. J. Bourgknecht et moi-même, les projets en question étaient simplement différés. Le seul qui me vient maintenant à l'esprit est celui de la rue Chaillet. Nous n'avons pas pu le réaliser aussi vite que nous le souhaitions pour diverses raisons. Comme nous avons affaire à une rubrique du budget d'investissement, le crédit, qui n'est pas épuisé, ne disparaît pas en fin d'exercice, mais reste à disposition. Il va de soi que nous puissions dans cette rubrique jusqu'au dernier centime pour atteindre le but qui lui a été donné.

Quant aux abaissements de trottoirs, il s'agit effectivement des abaissements destinés à faciliter l'accès aux passages piétons. Ces aménagements font suite à une proposition déposée à l'époque par le Conseiller général J.-P. Largo. C'est une préoccupation qui reste toujours à l'esprit tant du service de la Circulation que de celui du Génie civil. Les trottoirs franchissables, c'est tout-à-fait autre chose. Ils sont aménagés en fonction du gabarit de la route. Un tel aménagement s'est révélé néces-

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

saire à la rue des Forgerons pour permettre un trafic normal dans une zone "30". Nous n'avons heureusement pas enregistré, dans ce secteur, d'accidents depuis la mise en place de ces trottoirs franchissables.

Vote

Le crédit de 120'000 francs pour des mesures de modération de trafic en matière de sécurité sur le chemin de l'école, pour les piétons, deux-roues et les transports publics, est accepté par 61 voix contre 1 et 1 abstention.

6. 520.506.07 Voirie : remplacement de véhicules Fr. 140'000,00

Rapport de la commission de l'Edilité

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

"La commission de l'Edilité s'est réunie le 2 décembre 2008 et tient à remercier M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, de la bonne collaboration avec nous, ainsi que toutes les personnes qui sont venues présenter leurs dossiers et qui ont répondu à nos questions. Je me permets de les citer : M. M. Bovet, Ingénieur-conseil pour la STEP, M. T. Bruttin, nouvel Architecte de Ville, M. P. Dreyer, Ingénieur de Ville, M. P. Gisler, Chef du service des Sports, M. R. Machereel, Intendant des bâtiments, M. S. Maret, Directeur des Services industriels, M. G. Tardin, Responsable du garage des Neigles, et M. T. Wieland, Jardinier de Ville.

La commission de l'Edilité s'est prononcée à l'unanimité pour tous les investissements présentés, à l'exception du crédit de 200'000 francs pour le plan d'aménagement local."

Vote

Le crédit de 140'000 francs pour le remplacement de deux véhicules pour la Voirie (véhicule utilitaire Pony et jeep 4x4) est accepté par 60 voix sans opposition mais 1 abstention.

7. 530.506.19 Déchets : remplacement d'un véhicule Fr. 270'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 270'000 francs pour le remplacement du camion-benne à ordures est accepté par 61 voix sans opposition ni abstention.

8. 531.501.06 Décharge de Châtillon - Aménagement complémentaire de l'étape 3 Fr. 1'100'000,00

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"Au nom du groupe chrétien-social/Ouverture, j'aimerais émettre quelques observations au sujet de cet investissement. Ce qui nous gêne quelque peu, ce n'est pas le montant de cet investissement, ni l'acti-

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

tivité de la décharge de Châtillon qui est effectivement assez profitable pour la Commune. Non, c'est le rythme auquel la décharge se remplit. Comme nous l'a confirmé M. P. Dreyer, ingénieur de Ville, elle est victime de son succès. D'où notre préoccupation : il faut éviter que l'attractivité de cette décharge soit trop forte afin que sa durée d'exploitation soit la plus longue possible. En effet, trouver vers 2020 un site aussi vaste à proximité de la ville se révélera quasi-mission impossible. En outre, il conviendrait de privilégier le dépôt dans la décharge des mâchefers provenant de la SAIDEF, qui se trouve à quelques centaines de mètres, plutôt que la venue de poids lourds qui parcourent des dizaines de kilomètres pour amener des déchets.

Signalons aussi que chaque année qui passe, le prix de mise en décharge des déchets risque d'augmenter. S'il vous plaît, ne soyez pas trop attractifs. Ne comblez pas cette décharge de manière trop rapide. Pensez à éviter le tourisme des déchets. Privilégiez l'enfouissement des scories provenant de la SAIDEF. N'oubliez surtout pas que retrouver un site aussi vaste sera quasiment impossible."

M. Gilles Bourgarel (Verts) ajoute ce qui suit :

"Notre groupe partage les mêmes préoccupations. Nous nous demandons comment il est possible de contrôler tous les flux de déchets, quand il y a nécessité. Envisage-t-on d'entreprendre déjà des démarches prospectives, ne serait-ce que dans le cadre de la révision tant du plan directeur de la commune que de celui de l'agglomération ? Ce sont, me semble-t-il, des réflexions qui s'imposent dès maintenant."

M. André Repond (Ind.) aimerait savoir si des crédits sont inscrits, que ce soit dans le budget de fonctionnement ou d'investissement, pour l'assainissement de la décharge de La Pila. Si non, quand pense-t-on prévoir des montants à ce titre ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, prend note des remarques générales émises par les Conseillers généraux P.-O. Nobs et G. Bourgarel. Ce sont des réflexions pleinement justifiées et que la Direction de l'Edilité partage. J'aimerais toutefois, en premier lieu, rappeler que la décharge de Châtillon est une "entreprise" bénéficiaire, comme le prouvent les comptes de l'exercice 2007 qui ont enregistré 7,4 millions de francs de recettes pour 4,3 millions de francs de charges. Il est vrai que la décharge se remplit relativement vite, mais ces opérations assurent des rentrées financières assez intéressantes pour la Ville. Du point de vue technique, permettez-moi de citer ce qu'a déclaré à la commission de l'Edilité M. P. Dreyer : 'Après quelque treize ans d'exploitation, on arrive environ à la moitié de la capacité de la décharge. Au rythme actuel, on peut estimer que l'exploitation de la décharge pourra se poursuivre pendant quinze à vingt ans.'. Nous avons donc encore un peu de temps devant nous pour voir la suite, mais il est néanmoins vrai que nous devons assez rapidement entreprendre des réflexions portant en particulier sur des terrains quasiment adjacents qui permettraient de poursuivre l'exploitation de cette décharge de Châtillon.

Décharge de La Pila

A M. A. Repond, je peux simplement répondre qu'en l'état, une convention a été passée entre le Canton et la Ville aux termes de laquelle Etat et Commune ont décidé de prendre en charge à raison de 50 % chacun les **frais d'investigation** concernant le site pollué de l'ancienne décharge de La Pila. Ces frais sont comptabilisés sous la rubrique 531.314.01 du budget de fonctionnement. Quant à l'avenir, nous ne savons absolument pas ce que coûtera cet assainissement du site de La Pila, ni

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

surtout qui devra payer en fonction des responsabilités qui doivent encore être déterminées. Des démarches ont été entreprises auprès de la Confédération pour obtenir une aide. Le Canton sera certainement appelé à participer en tant que propriétaire du terrain et la Ville très probablement également en tant qu'exploitant. On sait aussi que des privés ont déposé un certain nombre d'éléments dans cette décharge. Se posent donc des questions de responsabilités. Nous faisons tout pour que la participation de la Commune soit la plus petite possible.

Vote

Le crédit de 1'100'000 francs pour l'aménagement complémentaire de la troisième étape de l'exploitation de la décharge de Châtillon est accepté par 60 voix sans opposition ni abstention.

9. 531.506.00 Décharge de Châtillon :
achat d'une machine de
chantier Fr. 300'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour l'achat d'une pelle hydraulique pour la décharge de Châtillon est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

10. 532.501.38 Collecteurs d'évacuation des
eaux usées / assainisse-
ment Fr. 1'000'000,00

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, n'a pas de remarques particulières à émettre, si ce n'est de signaler que le réseau de canalisations de Fribourg atteint quelque 100 km.

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"De manière globale, le groupe chrétien-social/Ouverture est tout à fait satisfait de la régularité et du sérieux de l'entretien des collecteurs. Nous en remercions les services de l'Edilité. Lors de la séance de la commission de l'Edilité, nous avons appris de la bouche de M. P. Dreyer, que des techniques existent désormais permettant de mettre une nouvelle chemise dans des collecteurs âgés et ainsi de prolonger leur durée de vie. C'est une excellente chose.

J'en viens à notre remarque. Les directives font désormais obligation aux propriétaires qui rénovent ou construisent un bâtiment de prévoir un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux claires. Malheureusement, ces deux canalisations privées débouchent dans le même collecteur public. Compte tenu du fait que l'évolution technique devrait permettre à l'avenir d'aménager un système séparatif dans les anciens égouts, nous demandons que l'Edilité entreprenne la mise en place d'un tel réseau séparatif ou à tout le moins en étudie la planification. Pour quelles raisons ? Chaque litre d'eau nous coûte quand il doit être traité à la STEP. Si on parvient à séparer eaux pluviales et eaux usées, on parviendra peut-être à éviter de devoir accroître la capacité de la STEP et à dimi-

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

nuer notre consommation d'énergie. Chaque litre d'eau traitée nous coûte de l'énergie."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, émet l'observation suivante :

"Sur le principe, je peux être d'accord avec M. P.-O. Nobs. Mais il faut se rendre compte qu'un système séparatif implique de très gros investissements. Nous l'installons ou à tout le moins nous nous efforçons de l'installer dans les nouveaux quartiers. En revanche, il est beaucoup plus difficile de mettre en place un tel réseau dans les quartiers historiques et en conséquence beaucoup plus coûteux. C'est la raison pour laquelle il y a ce décalage entre les directives pour les immeubles et la situation des collecteurs eux-mêmes."

Vote

Le crédit d'un million de francs pour la poursuite du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux est accepté par 62 voix sans opposition ni abstention.

11. 532.506.00	<u>Station d'épuration : renouvellement du système de commande</u>	Fr.	600'000,00
----------------	--	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 600'000 francs pour le renouvellement du système de commande de la station d'épuration est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

12. 612.503.58	<u>Ecole du Botzet : rénovation de la halle de gymnastique</u>	Fr.	150'000,00
----------------	--	-----	------------

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait un tout petit commentaire valable pour le présent investissement, ainsi que pour les quatre suivants. Les bâtiments scolaires qui bénéficient de ces travaux ont été construits entre les années 1950 et le début des années 1970. Les rénovations qui vous sont proposées portent sur des éléments qui n'ont pas du tout été refaits depuis l'époque de la construction. Compte tenu de cet état de vétusté, les crédits qui vous sont demandés concernent vraiment de l'entretien minimal de ces bâtiments.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour la rénovation de la halle de gymnastique de l'école du Botzet est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

13. 612.503.59 CO du Belluard : rénovation
des classes Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour la rénovation de classes du CO du Belluard est accepté par 62 voix sans opposition ni abstention.

14. 612.503.60 CO de Jolimont : rénovation
des salles de classe :
1^{ère} étape Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la rénovation des salles de classe du CO de Jolimont est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

15. 612.503.61 Ecole du Jura : rénovation
des halles de gymnastique Fr. 300'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 300'000 francs pour la rénovation des halles de gymnastique de l'école du Jura est accepté par 62 voix contre 1. Il y a une abstention.

16. 612.503.62 Ecole de la Vignettaz, bâti-
ment B : aménagement inté-
rieur Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour l'aménagement intérieur du bâtiment B de l'école de la Vignettaz est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

17. 612.503.63 Ecole de la Vignettaz : amé-
lioration de la chaufferie et
panneaux solaires Fr. 230'000,00

M. Christoph Allenspach (PS) est très satisfait que la Commune prévoie d'installer 40 m² de panneaux solaires sur ce bâtiment. C'est un petit signe. *"Ma question : la Commune s'acquittera-t-elle aussi de l'émolument qu'elle entend prélever auprès des propriétaires qui demandent l'autorisation d'installer de tels panneaux solaires ? Trêve de plaisanterie, mais il n'empêche que je ne trouve pas très judicieuse l'introduction d'un tel émolument. D'un côté vous entendez promouvoir, par ce signe,*

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

cette forme d'énergie renouvelable, mais en même temps vous envisagez d'introduire un émolument touchant tous ceux qui veulent suivre votre exemple. Je vous prie d'abandonner cette idée d'émolument lorsque vous nous présenterez la deuxième version du budget."

Mme Regula Strobel (Verts) se demande si la Commune a arrêté une planification prévoyant l'installation de panneaux solaires sur tous les bâtiments, tels que halles de gymnastique ou bâtiments scolaires lui appartenant.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, prend note de la remarque du Conseiller général C. Allenspach. Suite au renvoi du budget, cet émolument n'est pour l'instant pas en vigueur. Rappelons simplement que les émoluments visent à payer le travail fourni par l'administration. Un tel travail doit être fourni pour toute demande d'autorisation de construire, que ce soit pour la pose de panneaux solaires ou pour d'autres aménagements.

A Mme R. Strobel, il convient de préciser que pour l'instant il n'existe pas véritablement une planification d'installations de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments appartenant à la Ville. Partout où nous pourrions poser des panneaux solaires, nous le ferons, mais actuellement, il n'est pas possible, pour des raisons de protection du patrimoine urbain, d'installer des panneaux solaires en zone de vieille ville.

Vote

Le crédit de 230'000 francs pour l'amélioration de la chaufferie et la pose de panneaux solaires à l'école de la Vignettaz est accepté par 62 voix sans opposition ni abstention.

18. 612.503.64 Ecole de la Neuveville : ré-
novation de la toiture Fr. 100'000,00

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que contrairement à ce qui est indiqué dans le message, le crédit d'investissement ne concerne que la rénovation de la toiture et non pas également des façades. L'idée initiale était en effet de rénover ces façades, mais le crédit sollicité ne porte effectivement que sur l'assainissement de la toiture.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la rénovation de la toiture de l'école de la Neuveville est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

19. 612.503.66 Etude et concours de réali-
sations scolaires Fr. 200'000,00

M. Christoph Allenspach (PS) constate que le Conseil général n'a d'autre choix ce soir que de donner son blanc-seing pour ce crédit d'étude et de concours de réalisations scolaires. C'est en général le cas pour tous les investissements de ce type. *"Je veux bien accepter ce crédit, mais je prie le Conseil communal de mieux nous informer à l'avenir de ce type d'études et de concours. Un concours vient d'être lancé pour la réalisation d'une école au Jura. Il n'est absolument pas justifié que le Conseil*

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

général en soit informé uniquement par le biais de la presse. Nous sommes, me semble-t-il, en droit de connaître le programme d'un concours pour la réalisation d'une école. En pareil cas et pour toute planification de ce type, il serait pour le moins légitime que vous nous donniez des informations. Il est évident que ce ne sera pas pour que nous nous prononcions par un vote, puisque nous n'en avons pas la compétence."

Mme Christel Berset (PS) relève avoir appris en séance de la Commission financière que la rénovation du CO de langue allemande n'est pas prévue au plan financier. Comment envisage-t-on la suite de ce dossier ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, se doit de rappeler, suite aux observations de M. C. Allenspach que le Conseil général était informé des démarches entreprises, puisque pas plus tard qu'au budget 2008 figurait un crédit destiné à la mise sur pied d'un concours pour la construction de ce CO de langue allemande. Récemment, le jury a tenu sa première séance. En date du 5 décembre 2008, l'appel d'offres pour le concours pour cette construction a été publié dans la Feuille officielle. Le site est celui de l'actuelle école du Jura, plus précisément à proximité de l'avenue du Général-Guisan.

Pour ce qui est de la remarque de Mme C. Berset, je n'ai pas sous les yeux le plan financier. Je ne peux donc pas vous répondre de manière certaine si cette rénovation du CO de langue allemande y figure ou non.

(Des intervenants confirment que cet investissement ne figure pas au plan financier.)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que si effectivement cet investissement ne figure pas au plan financier, c'est qu'on attend avant de l'y inscrire, de connaître le montant de ce projet tel qu'il sera évalué au terme du concours d'architecture. Le prix devrait être de l'ordre de 35 à 40 millions de francs.

Vote

Le crédit d'étude de 200'000 francs pour des concours de réalisations scolaires est accepté par 60 voix contre 1 et 1 abstention.

20. 620.501.11 Révision du PAL Fr. 200'000,00

Rapport de la Commission
financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Le message n° 42 contient, en page 28, une amorce d'explication pour justifier ce crédit d'étude de 200'000 francs. La Commission financière a appris que la commission de l'Edilité était partagée sur cet objet et qu'une minorité s'était prononcée en faveur du transfert de cet investissement en catégorie III. La Commission financière estime que la minorité de la commission de l'Edilité a certainement raison. Elle souhaite disposer sur cet objet d'un message détaillé. C'est pourquoi elle vous propose de transférer cet investissement en catégorie III."

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

Rapport de la majorité de la
commission de l'Edilité

"La commission de l'Edilité s'est exprimée comme suit. Six membres de la commission ont trouvé que les informations fournies dans le message n° 42 étaient suffisantes, ou à tout le moins juste suffisantes, alors que leurs quatre autres collègues présents souhaiteraient, sur un sujet aussi délicat – quand bien même le Conseil général n'a pas de compétences dans ce domaine – être informés sur le plan d'aménagement local. La proposition de la minorité de la commission était de transférer ce crédit d'investissement en catégorie III."

Rapport de la minorité de la
commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Vice-président de la commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Effectivement, la minorité de la commission demande le transfert de cet investissement en catégorie III. Pour quelles raisons ? Le PAL n'est pas un petit instrument sans importance, c'est un outil essentiel pour plusieurs décennies. Comme le veut malheureusement la législation fribourgeoise, le domaine de l'aménagement est de la compétence exclusive du Conseil communal. Le Conseil général n'a aucune influence en la matière. Nous n'avons pas même le droit de faire des propositions. Dans ces conditions, une demande de crédit pour la révision du PAL est une occasion unique de pouvoir tenir un débat, de pouvoir discuter sur les lignes directrices du PAL. Dans le message n° 42, nous n'avons droit qu'à quelques lignes d'explications – à peine une vingtaine – pour un document qui comptera certainement plusieurs centaines de pages quand il sera achevé. Les explications données sont donc très largement insuffisantes. C'est vraiment insuffisant."

Je vous prie d'accepter notre proposition. Donnez-nous l'occasion de débattre une fois de la révision du PAL, ne serait-ce que pour que nous soyons informés. De manière générale, les conseillers généraux ne sont vraiment pas au courant de ce qui se passe dans le domaine de l'aménagement."

Le transfert de ce crédit ne ralentira absolument pas la suite des études pour la révision du PAL, puisque comme vous pouvez vous-mêmes le lire en page 28 du message n° 42 il reste un solde de l'ordre de 70'000 francs à disposition. On peut poursuivre sans entraves ces opérations. Présentez-nous un message durant le printemps prochain."

Mme Christel Berset (PS) déclare ce qui suit :

**Le groupe socialiste propose également le transfert de cet objet en catégorie III. Nous estimons en effet que la révision du PAL constitue l'un des dossiers les plus fondamentaux qui sera traité par la Commune au cours de ces prochaines années. Cette révision aura un impact tout à fait déterminant sur l'avenir de notre Ville, sur la qualité de son urbanisme, sur ses espaces publics, sur la mobilité et même sur la possibilité éventuelle de créer des 'écoquartiers' dans le périmètre de la commune. C'est pour ces raisons que nous aimerions que ce processus de révision du PAL soit connu du Conseil général et que celui-ci ait au moins le même droit que le conseil d'agglomération d'être informé."*

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) déclare ce qui suit :

"Outre les arguments déjà avancés, j'aimerais en ajouter un seul. Le canton de Fribourg est, sauf erreur, le seul canton, en tout cas l'un des seuls cantons, qui ne donne pas au législatif communal la possibilité de se prononcer sur le plan d'aménagement local. C'est pourquoi nous nous rangeons à l'avis de la Commission financière et de la minorité de la commission de l'Edilité pour demander le déplacement de cet investissement de la catégorie II à la catégorie III."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Comme plusieurs orateurs se sont déjà exprimés, je le ferai brièvement. Je trouvais que la mise en route de la révision du PAL avait fort bien débuté à Fribourg. C'était la première fois qu'on avait pris ce genre d'initiative pour sensibiliser la population à de tels enjeux.."

Je m'étonne qu'on s'arrête en si bon chemin et qu'on enregistre du côté de la Direction de l'Edilité une sorte de blocage. Nous ne voulons évidemment pas empiéter sur les compétences du Conseil communal et de la Direction de l'Edilité, mais nous aimerions avoir la possibilité et l'occasion d'être entendus et de jouer notre rôle de représentants de la population. Bien sûr, notre rêve serait de faire de cette démarche une démarche de l'Agenda 21. Mais là, je crois que ce sera dans les prochains quinze ans !"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime dans les termes ci-après :

"Au nom du Conseil communal, j'aurais souhaité qu'aujourd'hui, on ne se trompât pas de débat. Dans cette demande, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de voter un crédit d'investissement de 200'000 francs pour que le Conseil communal puisse mandater, dans le cadre d'une procédure soumise aux règles concernant les marchés publics, un urbaniste pour accompagner la Commune pour les travaux à venir de révision du PAL: Il s'agit de la seconde et dernière demande de crédit destiné à cette opération. Quand j'entends tant les rapports de la Commission financière et de la minorité de la commission de l'Edilité, que les intervenants qui se sont exprimés, je constate qu'ils ne s'opposent pas en soi à cet investissement, ce dont je les remercie. En fait, ils souhaitent que ce crédit soit inscrit en catégorie III du budget des investissements afin que le Conseil général soit saisi d'un message plus détaillé et puisse débattre de la politique d'aménagement."

Le Conseil communal comprend ce souci d'information et s'engage à vous fournir, de manière détaillée notamment dans le rapport de gestion 2008, l'état du dossier. En revanche, le Conseil communal tient à rappeler que les documents liés au programme de révision sont, à l'heure actuelle, en consultation auprès de l'ensemble de la population. Jusqu'à nouvel avis, le Conseil général fait partie de la population. Vous pouvez vous exprimer quant à ce programme de révision en faisant part de vos observations, notamment aux associations de quartier ou à d'autres associations qui sont parties prenantes de cette procédure."

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

Je rappelle aussi que ce programme de révision, qui est actuellement en examen au SeCA est disponible sur le site internet de la Ville de Fribourg. Vous pouvez donc le consulter. Un résumé en a en outre été publié dans le '1700', en français dans le n° 248 d'octobre 2008, et en allemand dans le n° 249 de novembre 2008.

Vous vous étonnez de la procédure, en disant qu'il devrait y avoir plus d'informations et de discussion. Le Conseil communal ne fait que respecter la législation cantonale en vigueur, de même que la nouvelle LAtEC qui a été adoptée il y a quinze jours par le Grand Conseil. Le Grand Conseil a clairement manifesté, comme vous le savez, sa volonté que le domaine des plans d'aménagement relève des compétences du Conseil communal et non pas du Conseil général. Il n'y a donc pas de motifs de traiter différemment le Conseil général de Fribourg que l'ensemble des autres conseils généraux et assemblées communales du canton. C'est pourquoi le Conseil communal vous prie de maintenir ce crédit en catégorie II. Nous ne faisons qu'appliquer la loi, mais vous avez toujours la possibilité de vous prononcer par le biais de toutes les organisations auxquelles vous appartenez."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a entendu avec intérêt toutes ces explications. *"Mon rôle, ici, est de souhaiter le transfert de cet investissement en catégorie III. Je m'acquitte donc de mon mandat. J'invite l'assemblée à déplacer ce crédit dans cette catégorie III afin de disposer d'un message détaillé sur cette révision du PAL."*

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, contredira très brièvement M. J. Clerc. *"Je vous propose d'accepter cet investissement."*

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 200'000 francs pour les études consacrées à la révision du plan d'aménagement local, la proposition de la Commission financière et de la minorité de la commission de l'Edilité l'emporte par 44 voix contre 18.

21. 621.503.00 Centre horticole : réfection
de l'étanchéité du toit Fr. 100'000,00

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que c'est la dernière fois que le Conseil général est saisi d'une telle demande de crédit pour la réfection de ces toitures monocouche. L'ensemble de ces toitures monocouche sera désormais assaini. En vous présentant cette demande de crédit, nous voulions éviter de devoir passer, une nouvelle fois, par la procédure de la dépense imprévisible et urgente. Dans le cas présent, des signes sont apparus et de l'eau commence à s'infiltrer sous cette toiture monocouche.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment du rempotoir et des locaux techniques du centre horticole est accepté par 60 voix sans opposition ni abstention.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

22. 621.506.07 Parcs et Promenades - Ci-
metière : remplacement de
l'excavatrice Fr. 95'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 95'000 francs pour le remplacement de l'excavatrice du cimetière est accepté par 60 voix sans opposition ni abstention.

23. 700.506.29 Extension de la fibre optique Fr. 100'000,00

Rapport de la commission de
l'Informatique

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'Informatique, fait la déclaration ci-après :

"Lors de sa séance du 11 novembre 2008, la commission de l'Informatique a attentivement étudié le budget d'investissement 2009 du service de l'Informatique. Ce budget d'investissement ne porte que sur un seul investissement de catégorie II. D'un montant de 100'000 francs, cet investissement est destiné à la poursuite de la collaboration de la Commune au projet Frinet.

La Ville de Fribourg est entrée il y a quelques années dans ce programme. C'est grâce à cette participation que l'ensemble des immeubles de la Commune sera relié par fibre optique. Ce programme est en évolution continue. Par le présent crédit, il s'agira de connecter les derniers bâtiments scolaires, ainsi que d'assurer le bouclage du réseau pour la sécurité. Les membres de la commission présents à la séance ont accepté à l'unanimité cet investissement et vous prient d'en faire de même."

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour la poursuite de l'extension de réseau de fibre optique est accepté par 61 voix sans opposition ni abstention.

24. 913.506.00 Patinoire communale : nou-
velle rambarde Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 200'000 francs pour la pose d'une nouvelle rambarde à la patinoire communale est accepté par 62 voix sans opposition mais 1 abstention.

25. 920.562.00 Skate park de Givisiez : par-
ticipation Fr. 200'000,00

M. Christoph Allenspach (PS) constate que si chaque commune partenaire de l'aménagement du site de Saint-Léonard agit comme Givisiez, la Ville de Fribourg finira par financer la totalité de cette réalisation. Cela dit, ce n'est pas une raison pour refuser cette participation à un skate park dont nous reconnaissons le besoin pour la région.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

Nous avons un autre commentaire à émettre, qui nous paraît, dans ce cas d'espèce, plus essentiel. Nous constatons que le site sportif qui est en cours d'aménagement à Chandolan est en extension continue et n'est toujours pas desservi par les transports publics. Aucun arrêt de bus n'existe à proximité. L'arrêt le plus proche est au moins à un quart d'heure à pied. Quand la Ville de Fribourg est ainsi appelée à participer financièrement à la réalisation d'un tel équipement sportif, elle devrait à tout le moins exiger qu'un tel site soit desservi par les transports publics. Je prie le Conseil communal d'intervenir auprès de la commune de Givisiez pour qu'enfin une ligne des TPF soit prolongée pour desservir directement ce secteur. N'oublions pas que ce skate park attirera non seulement des joueurs, mais également des spectateurs.

M. Gilles Bourgarel (Verts) abonde totalement dans le sens des propos de M. C. Allenspach. Nous insistons sur la nécessité de modifier quelque peu les pratiques. S'il n'y avait que ce skate park dans ce secteur, on pourrait encore tolérer dans une certaine mesure les nuisances provoquées par le trafic privé, mais sur ce site, c'est un ensemble d'infrastructures sportives qui est en voie de réalisation, sans aucune planification globale, ne serait-ce que pour les accès automobiles. Aujourd'hui, une telle attitude n'est tout simplement plus acceptable.

Vote

Le crédit de 200'000 francs comme participation à la réalisation d'un skate park à Givisiez est accepté par 49 voix contre 3 et 11 abstentions.

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

1.	430.506.09	<u>Avenue de la Gare : mise à sens unique, modération de trafic, Basse-Ville et Gambach</u>	Fr.	600'000,00
----	------------	---	-----	------------

Pas d'observations. Inscrit.

2.	520.501.89	<u>Mesures d'accompagnement du pont de la Poya</u>	Fr.	3'500'000,00
----	------------	--	-----	--------------

Pas d'observations. Inscrit.

3.	520.501.91	<u>Place Jean Tinguely, avenue Tivoli, rue Pierre-Kaelin / réaménagement</u>	Fr.	1'000'000,00
----	------------	--	-----	--------------

Pas d'observations. Inscrit.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

4. 520.501.93 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit Fr. 200'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

5. 520.501.94 Mesures CUTAF : voies de bus route de Marly – carrefour Wilhelm-Kaiser – Fonderie Fr. 1'200'000,00

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) aimerait savoir quand le Conseil général peut espérer être saisi du message concernant ces mesures liées au plan de la CUTAF.

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, relève que ce dossier relève à la fois de l'Edilité et de la Circulation. Il est évident que l'aménagement du premier tronçon de la voie de bus entre le pont de Pérolles et le carrefour de la Pisciculture pourrait être réalisé en 2009 déjà. En revanche, en ce qui concerne l'aménagement en giratoire du carrefour de la route Wilhelm-Kaiser et de la route de la Fonderie, nous sommes encore en tractations notamment avec les TPF qui conservent des droits sur le tracé de la voie ferrée. S'ajoute encore tout le problème de l'acceptation du nouveau plan d'aménagement de l'Ecole des métiers. Il s'agit donc d'un délai qu'il est très difficile d'évaluer. D'où notre hésitation. En principe, ces deux mesures, que nous avons inscrites sous la même rubrique, devraient être décidées simultanément. Elles devraient ensuite être réalisées de telle manière que la fluidité du trafic puisse être maintenue.

Pas d'autres observations. Inscrit.

6. 612.503.53 Ecole du Botzet : agrandissement de quatre classes Fr. 2'000'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

7. 612.503.65 Ecole du Schoenberg, agrandissement six nouvelles salles de classe Fr. 3'000'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

8. 618.503.23 Werkhof Fr. 1'500'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

9. 620.501.07 Aménagement place de la Gare Fr. 1'500'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

10. 620.501.10 Anciens abattoirs, achat et revalorisation Fr. 3'000'000,00

Pas d'observations. Inscrit.

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

11. 620.501.11 Révision du PAL Fr. 200'000,00

Suite à la décision de ce soir, cet investissement est inscrit en catégorie III.

B. des Services industriels

I. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget

1. Turbinage eau de la Hofmatt à Bourguillon Fr. 122'000,00

Mme Christel Berset (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste félicite les Services industriels de leur projet d'installer une petite turbine dans le réservoir de Bourguillon pour produire de l'électricité avec l'eau provenant de l'adduction de la Hofmatt. Avec ce projet, les Services industriels prouvent que grâce à un peu de créativité et avec très peu de moyens, il est possible de produire de l'énergie verte localement. Coup de chapeau aux Services industriels !

Vote

Le crédit de 122'000 francs pour l'installation d'une turbine dans le réservoir de Bourguillon est accepté par 61 voix sans opposition ni abstention.

2. Assainissement réservoir d'Arconciel Fr. 360'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 360'000 francs pour l'assainissement du réservoir d'Arconciel est accepté par 63 voix sans opposition ni abstention.

II. Inscription d'un investissement qui fera ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Aménagement de la Planche-Inférieure Fr. 24'000'000,00

Mme Antoinette de Weck (PLR) constate que cet aménagement de la Planche-Inférieure figure bien en catégorie III. Elle souhaiterait malgré tout obtenir quelques explications du Conseil communal au sujet de cet investissement de 24 millions de francs. Aucun commentaire n'est donné dans le message. Avant de vous faire éventuellement part de mes réflexions, j'aimerais savoir si ce crédit est destiné au financement du projet de la "Plancha".

Si tel était le cas, je me permettrais de reprendre la parole.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, rappelle qu'il s'agit d'un investissement de catégorie III. Dans ce cas, le Conseil général n'est appelé qu'à prendre acte du fait qu'un mes-

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

sage pourrait lui être soumis dans le courant de l'exercice. Il s'agit effectivement, comme l'indique l'intitulé, de l'aménagement de la Planche-Inférieure. Il faut en effet bien qu'une fois on prévoie, ne fût-ce qu'à titre d'intention, de présenter le projet d'aménagement de ce site. Le projet primé de l'architecte Decroux avait suscité, dès sa mise à l'enquête préalable, un certain nombre d'oppositions, ainsi qu'une pétition qui avait été signée par plusieurs centaines, sinon par plusieurs milliers de personnes. A l'époque, tous les services de l'Etat avaient préavisé favorablement ce projet, à l'exception des commissions fédérale et cantonale des monuments historiques. Il en est résulté une refonte du projet par l'architecte lauréat du concours.

Ce projet n'a pour l'instant pas encore fait l'objet d'une présentation pour décision au Conseil communal. Si le Conseil communal adhère à ce programme, il s'agira de procéder à une mise à l'enquête d'un PAD. On n'en est donc pas encore au stade de la procédure du permis de construire. Ce crédit d'investissement ne sera ou ne serait soumis au Conseil général que par la suite. Pour l'instant, cet aménagement de la Planche-Inférieure ne figure en catégorie III des investissements qu'à titre d'information et de rappel, dans la mesure où ce message pourrait – ce n'est encore nullement certain – être soumis au Conseil général déjà en 2009. Encore une fois, nous prions le Conseil général de prendre acte de cette intention. Je le répète, le Conseil communal n'a encore pris aucune décision quant à la suite de ce projet.

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Merci à M. J. Bourgknecht de ses explications. Comme vous l'avez relevé, le premier projet avait suscité 5'000 oppositions, ainsi que le dépôt d'une pétition. Les associations de protection du paysage et de la nature y sont opposées. Vous avez consulté, par trois fois, les commissions fédérales des monuments historiques et pour la protection de la nature et des paysages, en 2002, en 2004 et encore en 2008 et par trois fois, leurs préavis ont été négatifs. Ces commissions se sont même étonnées que vous reveniez avec le même projet, quelque peu modifié, mais malgré tout pour la troisième fois.

Le 'Heimatschutz', qui s'appelle désormais 'Patrimoine suisse' de Fribourg a mandaté un architecte-paysagiste, parmi les plus connus internationalement, qui a élaboré un projet d'aménagement d'un jardin. Ce programme a été conçu par M. Wirz qui vous a offert son projet. Cet architecte a conçu des jardins dans le monde entier, dont ceux du Carrousel et du Palais de l'Elysée à Paris. Il a aussi réalisé des jardins en Belgique, en Allemagne, aux Etats-Unis ... Le programme de l'architecte Wirz offrirait à la cité non seulement un jardin qui serait apprécié de la population, puisque Fribourg n'est pas riche en jardins, mais également un point d'attraction pour les touristes, vu la notoriété de M. Wirz.

Ce serait également une manière intelligente d'intégrer Fribourg dans l'ère moderne sans abîmer son patrimoine. En effet, un jardin permet la fantaisie. Comme vous le savez, les associations WWF et Pro Natura soutiennent également ce projet de jardin.

Avant de nous soumettre ce projet de la 'Plancha', même légèrement modifié, je vous prie de bien réfléchir à l'utilité de vous lancer dans un tel combat qui, une fois de plus, ne fera qu'affaiblir la position du Conseil communal auprès de la population."

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC) s'exprime
comme suit :

"En complément de l'intervention de Mme A. de Weck, j'aimerais rappeler que Fribourg est la ville gothique la plus importante de Suisse. Elle compte en effet plus de 200 maisons gothiques situées, pour la plupart, en Basse-ville. Cet ensemble exceptionnel a été conservé grâce au plan d'aménagement local qui est très contraignant. La construction de ces grands blocs à proximité immédiate des maisons de la Planche-Inférieure porterait une très grave atteinte au site exceptionnel de la Vieille-ville, d'autant que ces bâtiments se trouveraient aussi à proximité de l'église de Saint-Jean, de la chapelle de Sainte-Anne et de l'ancienne Commanderie des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui sont tous trois des édifices classés d'importance nationale, comme toute la Vieille-ville de Fribourg. Ils figurent à l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale.

Il y a moins d'une semaine, j'ai guidé un groupe de visiteurs français et je leur ai fait découvrir la Basse-ville depuis une maison de la Grand-Rue. Ils ont admiré ce paysage avec la chapelle de Lorette ou le couvent de Montorge. Je leur ai parlé de ce projet de construction. Ils m'ont dit que ce serait 'épouantable'. Ils ont ajouté que dans une cité aussi exceptionnelle, vous ne pouvez pas faire une intervention contemporaine qui ne respecte pas les règles de ce bâti. Toutes les maisons de la Basse-ville ont en principe deux étages sur rez, alors que ce projet prévoit d'énormes blocs.

Comme Mme de Weck, je demande au Conseil communal de réfléchir et de sauver notre Vieille-ville."

M. Philippe Wandeler (PCSO) aimerait savoir pour quelles raisons cet investissement de catégorie III ne figure pas dans le message sous catégorie II ou sous catégorie III. Je ne comprends pas quelle technique budgétaire on applique. A mon humble avis, un tel investissement devrait à tout le moins apparaître en catégorie III, parce que nous sommes appelés à adopter le budget d'investissement des Services industriels, y compris ceux de catégorie III. Sans quoi, nous donnerions un accord pour un engagement budgétaire sans que le parlement soit consulté avant que ne lui soit soumis le projet définitif. J'aimerais savoir si la Commission financière estime que du point de vue de la technique budgétaire et comptable, le mode de faire est correct. Pour le reste, sur le fond, je partage les réflexions qui viennent d'être émises par Mmes A. de Weck et M. -T. Torche-Julmy.

Mme Eva Heimgärtner (PCSO) aimerait répondre, en tant qu'habitante et conseillère générale du quartier de la Neuveville, à Mme A. de Weck et à Mme M. -T. Torche-Julmy, que l'Association de ce quartier où se trouve le site de la Planche-Inférieure, soutient totalement les démarches du Conseil communal. Lors de la dernière assemblée générale des habitants, la grande majorité d'entre eux s'est déclarée favorable à la construction d'habitations dans le quartier de la Neuveville.

Mme Antoinette de Weck (PLR) relève qu'effectivement, il y a eu un vote de l'Association de quartier en faveur de la construction d'habitations. Mais ce vote portait bien sur la construction d'habitations, mais non pas sur ce projet. *"Nous ne nous opposons pas à la construction d'habitations, mais à ce projet."*

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO), sans reprendre tous les arguments de Mmes A. de Weck et M. -T. Torche-Julmy auxquels il adhère entièrement, se demande si, dans le cadre de cet investissement prévu de 24 millions de francs, il ne serait pas possible de chiffrer le montant de la dépollution du site et ensuite de provisionner ce montant avant de déterminer la somme nécessaire pour réaliser ce projet, si celui-ci est finalement retenu par les autorités compétentes. En effet, une chose est certaine : ce site est pollué. Prévoir une provision pour le dépolluer me paraît capital.

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"Je m'étonne également de cet acharnement, pour ne pas dire de cet autisme face à ces oppositions d'instances réputées sérieuses. Je suis surpris qu'on s'acharne d'une telle façon. Il me semble que quelque chose n'a pas été compris dans cette procédure. On a l'impression que parce qu'un projet est le fruit d'un concours d'architecture, il doit être bon. On oublie une chose fondamentale, c'est que la qualité du projet dépend étroitement du cahier des charges. Or, ce cahier des charges était en l'occurrence mauvais. Il ne prenait pas en considération les caractéristiques architecturales du quartier. On l'a souligné. Il proposait des constructions beaucoup trop volumineuses. Aujourd'hui, on lit clairement la hiérarchie des bâtiments. On distingue du premier coup d'œil la maison d'habitation de l'édifice public. Avec 'cette' construction, c'en sera fini de cette clarté de lecture.

On ne saurait se permettre 'ça' dans un site d'importance nationale. Vouloir malgré tout réaliser ce projet, c'est fait preuve d'acharnement..

Densifier, oui, mais de manière réfléchi ! Il faut tenir compte des caractéristiques de chaque endroit, d'autant plus quand il s'agit de nos plus beaux bijoux de famille. Dans ce cas, ils sont, à mon avis, absolument inaliénables. En effet, si l'on continue à ne pas prendre en considération les avis d'instances supérieures, on risque d'avoir un retour de manivelle le jour où l'on ira mendier des subventions. Politiquement, le signal serait extrêmement mauvais et démontrerait plutôt que notre Conseil communal est enfermé dans sa tour d'ivoire, bien loin de notre cité. Evitez-le, je vous prie."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise à l'intention de ses collègues qu'il faut prendre le fascicule du budget et l'ouvrir à la dernière page et lire l'ultime ligne du budget d'investissement des Services industriels. On lit, à cette dernière ligne : "Aménagement de la Planche-Inférieure, catégorie III : 24 millions". Evidemment, cet investissement n'est pas caché, mais il faut examiner le fascicule du budget jusqu'au bout et prendre une loupe pour prendre connaissance de cet investissement. (Rires)

"A la Commission financière, des remarques de fond ont été émises. Ces commentaires sont extrêmement sceptiques à l'égard de ce projet dont diverses oratrices ont décrit les inconvénients. Mais il convient de rappeler que selon l'article 4, deuxième alinéa, lettre b) du RCG : 'En catégorie III figurent des projets d'investissement déjà mentionnés dans le plan financier. Le Conseil général prend acte de leur inscription au budget. Un investissement ne peut pas figurer, plus de deux fois en catégorie III durant la même période administrative, sauf circonstances exceptionnelles.'. Mme A. de Weck connaît bien cette disposition réglementaire, même si c'est M. M. Ducrest qui l'a rédigée. (Rires) La Commission financière estime que

Séance du 17 décembre 2008

Budget d'investissement 2009
(suite)

le Conseil général doit effectivement prendre acte de l'existence de ce projet d'investissement et propose de modifier l'article 6 du projet d'arrêté concernant les investissements. Cet article, compte tenu de la décision de transférer en catégorie III le crédit pour la révision du PAL est modifié comme suit par la Commission financière :

*'Le Conseil général prend acte des projets d'investissements **de catégorie III** de la Ville de Fribourg pour **17'700'000 francs et des Services industriels, pour 24 millions de francs, projets** qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2009.'*

En aucun cas, nous ne sommes en train de décider maintenant de réaliser ce projet qui a provoqué 5'000 oppositions, ainsi que l'opposition d'instances fédérales. Comme Mmes de Weck et Torche-Julmy, j'invite le Conseil communal à bien réfléchir à l'opportunité d'une telle réalisation. J'entends Mme M. –T. Maradan Ledergerber mettre en doute le droit de pétition, mais enfin 5'000 signatures, c'est malgré tout beaucoup. Il faut les prendre en considération. Nous, ici, nous avons été élus par 6'900 personnes. S'il y a eu 5'000 signatures pour cette pétition, cela signifie qu'il existe quelque part une opposition à ce projet.

Notre commission s'est penchée sur la question de la technique comptable et financière. Je tiens à remercier Mme M. Morard, excusée ce soir, qui a un œil vif et perçant et qui a vu ce chiffre de 24 millions de francs sous la catégorie III des investissements des Services industriels. Elle nous a incités à compléter l'article 6 de l'arrêté concernant le budget des investissements de la Commune et des Services industriels."

ooo

8. Vote final sur le budget
d'investissement 2009

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa :

Suite aux décisions prises ce soir, le présent alinéa est modifié comme suit :

"Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à **Fr. 27'288'900,00** est approuvé ; il se présente de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Catégorie I (déjà décidés) | Fr. 20'793'900,00 |
| - Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) | Fr. 6'495'000,00 |

Deuxième alinéa :

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

Article 2

Rapport de la Commission financière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, a une remarque générale à émettre au sujet de la formule utilisée pour tous les investissements de catégorie II et disant que tel investissement sera "financé et amorti selon les prescriptions légales". L'article 53, premier alinéa RELCo, qui définit tous les taux permet de calculer ces amortissements. Ce taux varie de 1 à 15 % par an en fonction du type d'investissement. Toutefois, il existe des zones grises. Il serait donc utile de disposer, quelque part, dans le message, d'une information quant au taux minimal annuel d'amortissement retenu. De cette manière, on donnerait un certain sens à cette phrase qui est reprise à chaque fois.

Le présent article ne donne lieu à aucune autre observation, mais est modifié comme suit, après les décisions prises ce soir :

"Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

1. Commune de Fribourg

...

19.	612.503.66	Etude et cours de réalisations scolaires	Fr.	200'000,--
-----	------------	--	-----	------------

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales

[20. ...]

20.	621.503.00	Centre horticole : réfection de l'étanchéité du toit	Fr.	100'000,--
-----	------------	--	-----	------------

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

...

2. Services industriels

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

L'article 6 tel que modifié ce soir n'appelle pas d'observations et est ainsi adopté dans la teneur ci-après :

"Le Conseil général prend acte des projets d'investissements **de catégorie III de la Ville de Fribourg pour 17'700'000 francs, et des Services industriels pour 24'000'000 francs, projets** qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2009."

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 63 voix sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 42 du 11 novembre 2008 ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à Fr. 27'288'900,00 est approuvé; il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés) :	Fr. 20'793'900,00
Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2) :	Fr. 6'495'000,00

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à Fr. 482'000,00, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

1. Commune de Fribourg
 1. 300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 340'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 2. 401.506.14 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 150'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 3. 401.506.16 Radars pour installations lumineuses Fr. 200'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 4. 420.506.20 PPS - extension réseau d'hydrantes Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 5. 430.501.00 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics Fr. 120'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
 6. 520.506.07 Voirie : remplacement de véhicules Fr. 140'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 7. 530.506.19 Déchets : remplacement d'un véhicule Fr. 270'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 8. | 531.501.06 | <u>Décharge de Châtillon - Aménagement complémentaire de l'étape 3</u> | Fr. | 1'100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 531.506.00 | <u>Décharge de Châtillon : achat d'une machine de chantier</u> | Fr. | 300'000,-- |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 532.501.38 | <u>Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement</u> | Fr. | 1'000'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |
| 11. | 532.506.00 | <u>Station d'épuration : renouvellement du système de commande</u> | Fr. | 600'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées. | | |
| 12. | 612.503.58 | <u>Ecole du Botzet : rénovation de la halle de gymnastique</u> | Fr. | 150'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 13. | 612.503.59 | <u>CO du Belluard : rénovation des classes</u> | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 14. | 612.503.60 | <u>CO de Jolimont : rénovation des salles de classe : 1^{ère} étape</u> | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 15. | 612.503.61 | <u>Ecole du Jura : rénovation des halles de gymnastique</u> | Fr. | 300'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 16. | 612.503.62 | <u>Ecole de la Vignettaz, bâtiment B : aménagement intérieur</u> | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 17. | 612.503.63 | <u>Ecole de la Vignettaz : amélioration de la chaufferie et panneaux solaires</u> | Fr. | 230'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 18. | 612.503.64 | <u>Ecole de la Neuveville : rénovation de la toiture</u> | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 19. | 612.503.66 | <u>Etude et concours de réalisations scolaires</u> | Fr. | 200'000,-- |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 20. | 621.503.00 | <u>Centre horticole : réfection de l'étanchéité du toit</u> | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 21. | 621.506.07 | <u>Parcs et Promenades - Cimetière : remplacement de l'excavatrice</u> | Fr. | 95'000,-- |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

22.	700.506.29	<u>Extension de la fibre optique</u>	Fr.	100'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	913.506.00	<u>Patinoire communale : nouvelle rambarde</u>	Fr.	200'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	920.562.00	<u>Skate park de Givisiez : participation</u>	Fr.	200'000,--
		Cette participation sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
2.		<u>Services industriels</u>		
1.		<u>Turbinage de l'eau de la Hofmatt à Bourguillon</u>	Fr.	122'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
2.		<u>Assainissement du réservoir d'Arconciel</u>	Fr.	360'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2009, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximal de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Séance du 17 décembre 2008

Vote final sur le budget d'investissement 2009 (suite)

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de catégorie III de la Ville de Fribourg pour 17'700'000 francs, et des Services industriels pour 24'000'000 francs, projets qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2009.

Fribourg, le 17 décembre 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

ooo

9. Décision quant à la transmission

- A. de la proposition n° 3 de M. Stéphane Peiry (UDC), et de 15 cosignataires, demandant de réduire le nombre de membres du Conseil général de 80 à 50

Le Président précise que le Bureau a discuté du caractère de cette proposition. Il s'agit certes d'une proposition qui devra être examinée par le Bureau et qui est donc en ce sens interne, mais ses effets vont très largement au-delà du fonctionnement interne du Conseil général. C'est pourquoi, la décision que vous êtes appelés à prendre ce soir porte sur la transmission au Bureau de cette proposition pour étude. Par la suite, le Bureau présentera le cas échéant un rapport au Conseil général à qui il appartiendra de prendre une décision dans un délai d'une année.

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Depuis le début de l'actuelle législature, on a enregistré 23 démissions de notre Conseil général. Cela représente déjà, à mi-législature, 29 % des élus. A ce rythme, plus de la moitié des conseillers généraux auront rendu leur tablier avant la fin de leur mandat. D'ailleurs, selon les informations transmises par le secrétariat du Conseil général, un renouvellement de près de 50 % de l'assemblée est courant depuis 1982. Il ne s'agit de blâmer quiconque, ni en particulier l'une ou l'autre formations politiques, car tous les groupes sont peu ou prou confrontés à ce problème.

Ces démissions sont sans doute justifiées, mais il n'en demeure pas moins que ce taux de rotation démontre aussi un certain manque d'intérêt. De plus, les partis politiques ont plus de peine à trouver suffisamment de citoyens prêts à s'engager pour la politique communale.

Pour rappel, en 2006, aucun parti n'avait été en mesure de présenter une liste complète de 80 noms pour le Conseil général. Du reste, au cours de ces dernières années, on a constaté une très nette tendance à une réduction de nombre de parlementaires aux niveaux communal et cantonal. Le canton de Fribourg n'a pas fait exception avec une réduction

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

de 130 à 110 du nombre de députés. Nous pouvons aussi relever que le Conseil d'agglomération censé représenter un bassin de population de 80'000 habitants n'est composé que de 52 élus. Il est vrai que les tâches du conseil d'agglomération sont moins étendues que celles d'un législatif communal ; mais nous pouvons aussi comparer notre parlement à celui de La Chaux-de-Fonds, ville comparable à Fribourg par sa taille, et dont le législatif ne compte que 41 élus.

Outre les arguments qui précèdent, les considérations financières qui ne sauraient être négligées à Fribourg plaident, à mon sens, pour un conseil général plus resserré, plus efficace et composé d'élus plus motivés. Un nombre de 50 conseillers généraux me semble approprié au regard d'un Conseil communal de 5 membres. Il prend aussi en considération la dérogation prévue à l'alinéa 2 de l'article 27 de la loi sur les communes et qui dit : 'Les communes peuvent prévoir le nombre de conseillers généraux qui doit se situer entre 30 et 80 membres.'

C'est dans cet esprit que je vous invite à transmettre cette proposition au Bureau pour étude."

M. Claude Schenker (PDC) s'exprime comme suit :

"Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à soutenir la transmission de cette proposition pour étude. Le programme du PDC de la Ville pour les élections de 2006 proposait déjà une réduction du nombre de conseillers généraux de la Ville, non pas à 50, mais à 60. M. S. Peiry n'a pas voulu copier le programme du parti démocrate-chrétien. C'est de bonne guerre et nous ne lui en tenons pas rigueur.

Outre les arguments déjà avancés, un resserrement du Conseil général permettrait probablement une amélioration de son fonctionnement en plénum et en commissions. Il pourrait également revaloriser la fonction de conseiller général et encourager ainsi des vocations.

Du reste, la fusion dont l'heure s'approche pour la Ville de Fribourg – nous y travaillons – ne manquera pas de faire fondre nos conseils généraux. Dans cette optique, un régime minceur constituée, à n'en pas douter, un excellent exercice propre à prouver notre capacité de nécessaire abnégation.

Dans le sens de notre programme, nous soutenons la transmission de cette proposition au Bureau pour étude. Le groupe démocrate-chrétien serait néanmoins reconnaissant que cette analyse porte non seulement sur 50, mais également 60 conseillers généraux, car il s'agirait de préférer un régime moins drastique si cela devait permettre de mieux tenir compte du légitime souci de représentativité de la population communale au sein du Conseil général."

M. John Clerc (PS) s'exprime comme suit :

"Je pense que la proposition de M. S. Peiry mérite une étude. Avec 50 membres, le rapport des forces serait le même qu'avec 80. Il y aurait 14 PDC, 14 socialistes, 5 radicaux, 5 chrétiens-sociaux, 6 UDC, 1 Ouverture et 5 'Verts'. On se retrouverait à 25 contre 25. M. S. Peiry a cité l'exemple de La Chaux-de-Fonds où le Conseil général compte 41 membres. Ce chiffre a été fixé en 1912. Auparavant, ils étaient 40, 20 socialistes

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

et 20 bourgeois qui se neutralisaient. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a alors créé un siège supplémentaire pour départager les deux camps.

On nous cite des exemples avec des effectifs inférieurs à celui que nous connaissons, mais on pourrait aussi relever que diverses villes vaudoises, moins peuplées que Fribourg, ont des législatifs de 100 membres, comme Nyon, Morges, Renens, Vevey, Montreux ou Yverdon.

A Fribourg, il y a une spécificité locale dont il faut tenir compte. C'est la représentation des Alémaniques. Il serait fâcheux qu'une réduction du nombre de membres entraîne une distorsion dans la représentation des communautés linguistiques.

Il est évident qu'une réduction permettrait sans doute d'allouer moins de jetons de présence et qu'il y aurait moins de papiers à distribuer.

Je me suis intéressé à savoir quelles auraient été les conséquences d'une réduction du nombre de membres du Conseil général lors des élections de 2006. Je signale seulement que les collègues suivants n'auraient pas été élus (Rires) : M. M. Ducrest, M. T. Gachet, M. C. Felder pour le PDC, M. P.-A. Rolle chez les socialistes. N'auraient pas non plus été élus chez les radicaux M. J.-P. Largo, M. G. Gaillard, ni même M. J.-J. Marti qui ne serait pas Président du Conseil général. ! (Nouveaux rires) A l'UDC, il n'y aurait pas de M. L. Castella et chez les 'Verts', pas de Mme E. Kleisli, ni de M. R. Weibel.

Il faut donc se dire qu'une telle réduction pourrait avoir malgré tout quelques conséquences qui peuvent être parfois fâcheuses. Une telle mesure freine le renouvellement, car elle favorise les gens en place.

Voilà les réflexions que je formule sur la proposition qui nous est suggérée ce soir. Elle comporte aussi des inconvénients dont le Bureau ferait bien de tenir compte lors de son analyse."

M. Philippe Wandeler (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture s'oppose à la transmission au Bureau de cette proposition pour étude. Permettez-nous de vous faire part de nos réflexions qui fondent notre avis. L'effectif de 80 membres permet d'assurer une bonne représentation des quartiers, des groupes linguistiques, des milieux sociaux professionnels, des personnes actives ou des retraités ... De ce point de vue, cette bonne représentativité, compte tenu aussi des compétences très limitées qui sont les nôtres en tant que Conseil général – c'est-à-dire en fait une assemblée communale un peu élargie – nous paraît être un élément qui prévaut sur la notion d'efficacité qui pourrait justifier une assemblée de 50 membres.

Du reste, le fait de diminuer l'effectif d'un parlement ne garantit pas un renforcement de son efficacité. Aujourd'hui, il est difficile de trouver des personnes qui sont en mesure de suivre le rythme des séances nombreuses que tient la Commission financière. Dans ce contexte, il y a risque que plus vous limitez le nombre de membres du Conseil général, plus il soit difficile de trouver des gens prêts à s'engager pour un mandat, comme celui de membre de la Commission financière. Ce n'est en tout cas pas le montant des jetons de présence qu'on touche qui nous incite à être

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

actifs au sein de ce parlement de milice. De ce point de vue, disposer d'une large palette de compétences socio-professionnelles est un avantage lié à l'effectif actuel. Il est certes tout à fait légitime de se poser la question d'une réduction du nombre de conseillers généraux de 80 à 50, mais une telle diminution n'apporterait certainement pas un plus à la qualité de nos débats.

Il est arrivé effectivement qu'en fin de soirée, il ait été extrêmement difficile de conserver le quorum. Il a fallu parfois retenir certains collègues. J'imagine que la proportion de personnes qui à l'avenir seraient tentées de quitter la séance avant terme, soit parce qu'elles sont fatiguées, soit parce qu'elles ont des activités professionnelles le lendemain matin ne changerait du fait de la réduction de l'effectif du Conseil général de 80 à 50. Ce ne seront pas les 50 meilleurs qui seront élus. En ce sens, c'est sans doute un leurre de croire qu'avec un effectif de 50 membres nous serions plus efficaces ou plus compétents.

Quant aux 'économies' qui découleraient de cette mesure, elles seraient extrêmement limitées. Peut-être 30'000 francs, voire au mieux 40'000 francs. Mais c'est le lieu de poser cette question : quel est le prix que nous sommes prêts à payer pour garantir le débat démocratique et politique auquel des représentants de tous les milieux peuvent participer ? En préconisant cette diminution, l'UDC, qui n'a de cesse de critiquer la classe politique, contribue en réalité à la création de cette classe politique que vous méprisez tant.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de disposer d'un Conseil général dont les membres conservent une certaine disponibilité pour faire partager leurs réflexions.

J'en viens à une autre considération qui est liée à toute la question de la fusion qui pointe à l'horizon. Des discussions se profilent sur cette fusion. Dans cette perspective, il apparaît sensé d'en rester à un conseil général de 80 membres. En effet, il s'agira d'apporter aux différentes communes qui fusionneront la garantie qu'elles auront droit au chapitre. Si tel ne devait pas être le cas, il y aurait énormément de réticences au sein de ces autres communes à siéger dans un organe où elles n'auraient droit qu'à deux ou trois élus, alors qu'aujourd'hui, une commune comme Villars-sur-Glâne dispose d'un Conseil général de 50 membres. A mon avis, il n'y a pas grand sens à poser cette question aujourd'hui de la manière qu'on la pose.

J'en viens enfin au problème des démissions que nous connaissons. En réalité, la question qui doit être posée est de savoir si le rythme des démissions diminuera du fait de la réduction du nombre de conseillers généraux à 50. A bien regarder les raisons de ces démissions, on constate que souvent ces démissions sont dues à des causes comme un changement de domicile. Une diminution de l'effectif ne changera rien à cet état de faits. En revanche, la réduction de l'effectif risque de restreindre le nombre de membres qui ont une expérience et ainsi de toucher à un certain suivi des dossiers. Il y a incontestablement un avantage de siéger durant un certain temps dans cette assemblée, ne serait-ce que pour contrebalancer quelque peu le pouvoir d'information dont dispose le Conseil communal.

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

C'est avec ces considérations que nous vous invitons à refuser, pour l'instant en tout cas, la transmission de cette proposition et d'attendre avant d'examiner cette question le développement des fusions éventuelles de communes. A ce moment-là il sera temps d'examiner les choses. Un tel refus nous permettra également d'économiser du temps et de l'argent. C'est le grand slogan de l'UDC. Vous voilà pris au mot !."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Je serai bref, parce que je risquerais de répéter des arguments déjà énoncés. J'insisterai toutefois sur un inconvénient majeur. C'est celui de la représentativité et du travail au sein des commissions.

Pour être issu d'un groupe de même taille que le vôtre et pour avoir même siégé au sein d'un groupe plus petit, je sais quelle est la difficulté avec un effectif restreint – quand vous serez cinq ou six vous le verrez – de pourvoir à votre représentation dans toutes les commissions, d'y assurer une présence et un travail sérieux. C'est une grande difficulté.

Avec des groupes plus grands, il n'y a là aucun problème. Avec votre proposition, vous vous 'coupez' la possibilité d'interventions efficaces au niveau des commissions, ... à moins que vous n'envisagiez de remplacer en nombre le groupe PDC ! Je doute que cette solution soit vraiment profitable à l'ensemble. Réfléchissez à ces aspects-là.

Je répéterai un mot de feu T. Häusler, peu avant la votation concernant la réduction du nombre de membres du Conseil communal de 9 à 5. Il a dit : 'Oui, tout compte fait, tout bien réfléchi, je me demande si c'est bien raisonnable, parce que si on a une cloche fêlée dans un carillon à cinq, on l'entendra plus que s'il y en a neuf.'. Voyez la proportion est la même avec le Conseil général."

M. Christoph Allenspach (PS) souhaite simplement apporter un argument complémentaire. *"A mon avis, le vrai problème, ce n'est pas celui de l'inefficacité de ce Conseil général, mais celui d'une forme de démotivation liée aux compétences très, très limitées de ce conseil. En ce sens, je vous remercie d'avoir voté, il y a quelques instants, de telle manière qu'il y ait un débat ici au sujet du plan d'aménagement local.*

Tout autre parlement est saisi de 50 % des affaires de la collectivité publique. Quand on est ainsi saisi de 50 % des dossiers, on dispose d'une véritable vue d'ensemble sur la politique de la Commune. Un tel parlement est beaucoup mieux informé. On peut se motiver. C'est tout autre chose, même si le nombre de séances est alors plus élevé qu'à Fribourg. Voilà le vrai problème. C'est la raison pour laquelle les gens démotivés quittent ce Conseil général."

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 29, de transmettre au Bureau pour étude la proposition n° 3 de M. Stéphane Peiry demandant de réduire le nombre de membres du Conseil général de 80 à 50. Il y a 1 abstention.

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

B. des postulats

- n° 9 de M. Pierre-Alain Rolle (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Stanislas Rück (PDC), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal que les trois animatrices des Mini- et Maxi-Beaux-Arts soient rétablies dans leurs fonctions

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise que le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

M. Louis Castella (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Les auteurs du postulat n° 9 demandent que les trois animatrices des Mini- et Maxi-Beaux-Arts soient rétablies dans leur fonction. Or, la loi sur les communes dit, à son article 60, alinéa 3, lettre f) qu'il incombe au Conseil communal 'd'engager le personnel communal, de fixer son traitement et de surveiller son activité'. Partant, le contenu de ce postulat ne relève pas des compétences du Conseil général. Il doit être considéré comme irrecevable et à mon sens ne peut pas être transmis."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, donne connaissance de la prise de position ci-après du Conseil communal :

"1. Chronologie des faits

Dès la rentrée scolaire 2005, certains animateurs n'ont pas réussi à s'adapter aux changements inhérents à l'engagement d'un nouveau responsable. A relever que ces réticences n'ont jamais été clairement formulées au responsable concerné avant le 13 octobre 2006. Pourtant, certains points importants des conditions générales de leur activité leur avaient été largement et régulièrement non seulement expliqués mais également justifiés lors des trois séances d'informations ordinaires de ladite année scolaire. Il leur a été rappelé notamment que l'organisation des activités culturelles extrascolaires a pour but de permettre à un maximum d'enfants de participer à des activités d'initiation culturelle, sans que le budget soit augmenté et de traiter équitablement l'ensemble des enfants. De plus, lors de l'engagement de nouveaux animateurs et vérification de l'ensemble des contrats, il a été constaté des inégalités de traitement portant sur des conditions essentielles.

Le 25 août 2006, certains animateurs ont réagi en s'apercevant qu'ils ne seraient dorénavant plus en mesure de garder plus de deux années consécutives les mêmes élèves et ainsi d'«arranger les inscriptions» afin de garantir un nombre constant d'unités d'enseignement d'une année à l'autre. En raison de ce qui précède, l'ensemble des animateurs des activités culturelles extrascolaires ont été entendus le 13 octobre 2006 en présence de la Direction des Ecoles. Le cadre administratif qui les régissait leur a à nouveau été rappelé. Lors de cette séance, dames A, B et C ont clairement fait apparaître qu'elles ne comprenaient toujours pas le cadre administratif, de sorte qu'elles n'étaient pas en mesure de l'appliquer. Cela dit, la suite de l'année scolaire s'est déroulée normalement, sans nouvelle revendication

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

ouverte. Il en a été de même lors de la gestion des inscriptions 2007-2008.

Dans le courant de l'année 2007, les contrats de deux collaborateurs (C et D) ont été rediscutés. Ils ont formellement été corrigés par décision du 22 octobre 2007 avec effet au 1^{er} septembre 2008. Dame C a contesté la modification de son contrat et a demandé au Conseil Communal de le reconsidérer, ce que celui-ci n'a pas accepté.

Le 18 janvier 2008, plusieurs collaborateurs ont remis un texte contenant des reproches adressés aux deux responsables. Ils ont été invités à être entendus le 14 mars 2008 par leur hiérarchie. Le chef des Relations humaines a également été invité à cette séance afin d'apporter ses compétences pour la gestion de ce litige. Face à l'attitude inadmissible de certains animateurs à l'égard de leur chef démontrant clairement le refus de s'adapter à quelque forme de gestion que ce soit autre que la leur, les dispositions qui s'imposaient ont été prises. Elles ont par ailleurs été communiquées par lettre du 28 avril 2008 après que les personnes concernées eurent été entendues séparément en date du 25 avril 2008.

Intervenant le 9 mai 2008 au nom de dames A, B et C, Me E a déposé une opposition à l'encontre des décisions relatives aux contrats de travail de ses clientes. Il ressort de cette opposition que les parties préféreraient la voie de la médiation à celle contentieuse. Dans ce contexte, le Conseil Communal a décidé, le 11 juin 2008 en ultime ressort, l'intervention d'un médiateur.

Par lettre du 12 septembre 2008, la maison fribourgeoise de la médiation a informé le Conseil communal que la médiation avait échoué. Après avoir entendu à nouveau toutes les parties concernées, le Conseil communal a informé, par lettre du 17 octobre 2008, Me E du constat de l'impossibilité de poursuivre la collaboration avec ses clientes. Le Conseil Communal a par conséquent décidé de ne pas renouveler les trois contrats. Cela dit, malgré la proposition des parties de saisir la maison Fribourgeoise de la médiation, elles ont continué à agir par la voie contentieuse.

2. Question n° 94 posée en séance du Conseil Général du 17 novembre 2008

Pour quelles raisons a-t-on supprimé des activités aux Mini- et Maxi-Beaux-Arts ?

Il a été décidé d'abandonner la peinture sur porcelaine, car cette discipline a toujours été sujette à discussion dès son introduction aux Mini-Beaux-Arts. L'issue du conflit a permis de régler cette question. S'agissant de la gravure, il a été constaté cette année que le nombre minimal d'inscriptions valides n'a pas été enregistré pour l'ouverture d'un atelier. Idem pour cette même activité offerte dans le cadre des Maxi-Beaux-Arts dans la mesure où sur huit inscriptions, cinq étaient faites sous réserve que le cours soit dispensé exclusivement par un animateur. Or, compte tenu du non-renouvellement du contrat de l'animateur en question, les cinq inscriptions conditionnelles n'ont pas pu être retenues. Cela dit, l'activité sera maintenue dans l'offre culturelle 2009-2010.

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

Echec de la médiation

La médiation a effectivement eu lieu sous la responsabilité d'un organe officiel de médiation garantissant la confidentialité des débats. Dans ces circonstances, le Conseil Communal ne peut que se limiter à communiquer les conclusions qui lui ont directement été adressées.

Absence d'activités similaires dans le périmètre proche de la Ville

Le Conseil communal rappelle que l'atelier de gravure et celui de la céramique n'ont aucunement été remis en question. Il est à relever que des ateliers privés dispensent ces activités en Ville et à proximité.

Reconduction des contrats

Le Conseil communal a eu déjà l'occasion de constater que les conclusions de la médiation conduisaient au même résultat contenu dans sa première décision, de sorte qu'il ne saurait la changer. De plus, l'attitude postérieure des trois animatrices ne fait que confirmer le constat de l'impossibilité de continuer toute collaboration.

3. Postulat no 9 déposé au Conseil Général le 17 novembre 2008

La chronologie des faits présentée sous chiffre 1 ainsi que les réponses aux questions du Conseil général formulées sous chiffre 2 démontrent que l'ensemble des procédures ont correctement été conduites par les divers services communaux intéressés. Il en va de même pour la procédure de médiation de la maison Fribourgeoise de la médiation. Dans la mesure où le Conseil communal a préalablement accepté les conclusions de la médiation dans le cadre des conditions du mandat octroyé, il est tenu de s'y conformer. Dès lors, le Conseil Communal maintient sa décision du 17 octobre 2008 relative au non-renouvellement des contrats de dames A, B et C, et répond ainsi directement et immédiatement au postulat. Demeure réservée la procédure judiciaire en cours."

(Un individu, du haut de la tribune, intervient violemment :

"C'est d... ! C'est mensonger ! Toi, tu sais très bien que ce n'est pas vrai ! Bonne nuit !")

Le Président intervient :

"Bonne nuit Monsieur !" (Coup de cloche) "Je remercie Mme Maradan Ledergerber d'avoir fait d'une pierre deux coups. Outre la transmission, elle vient de donner connaissance du rapport du Conseil communal."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) est évidemment fort déçu de cette réponse. *"Mais en même temps, j'aimerais remercier le Conseil communal d'avoir répondu avec rapidité. C'est en effet la seule manière de procéder dans une situation telle que celle-ci. Notre postulat ne demandait pas de modifier un contrat de travail dans l'immédiat, mais d'envisager à moyen terme de réengager ces personnes. Ce n'est pas la même chose. De mon point de vue, il était question de l'année scolaire 2009-2010. Ces*

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

activités n'ont pas été remises en cause. Il semblerait qu'elles figurent encore au calendrier de l'année scolaire 2009-2010. On peut ainsi espérer que le dossier ne soit pas définitivement clos.

Il m'apparaît qu'on se trouve confrontés là à un très fort blocage et à des crispations personnelles évidentes.

Permettez-moi de vous rappeler l'historique du développement de ces activités. Tout a commencé dans les années 1970-1980 quand on a créé dans cette ville des animations et des événements qui sont toujours vivants, comme le Festival du Belluard, comme le Festival de films, les Passeports-Vacances et évidemment les Mini-Beaux-Arts. Ces initiatives sont le fait d'un milieu de gens qui se connaissaient tous. Ces gens ont créé non seulement des activités, mais une atmosphère. Cette atmosphère est toujours vivante. Il existait et il existe toujours entre nous une grande solidarité. Je ne peux dès lors pas admettre une réponse qui n'est qu'une réponse strictement administrative en fonction de règles fixées par une hiérarchie qui effectivement fonctionne.

J'aimerais bien qu'on prenne en considération le fait que parmi ces gens qui sont actifs dans le domaine culturel depuis de nombreuses années à Fribourg, si certains sont devenus des stars, comme H. Audriaz – à qui on ne chercherait pas des poux de pareille manière – et que plusieurs sont partis de Fribourg, d'autres qui ont continué à travailler ici se trouvent dans des situations beaucoup moins favorisées. Ce que je demande pour ces personnes, c'est du respect pour le travail qu'ils ont accompli pendant plus de vingt ans. Je ne suis pas du tout convaincu qu'ils aient été traités par leur hiérarchie avec le respect qu'ils méritent. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu d'erreurs des deux côtés. Il m'apparaît que les nouveaux venus dans la hiérarchie communale n'ont sans toute pas suffisamment pris en compte toute l'histoire dont étaient issues ces personnes.

Dans toute école, un enseignant ne travaille pas uniquement pour sa hiérarchie, mais aussi pour les enfants et également pour les parents. A l'appui de ce que nous disons, nous avons le soutien d'une pétition signée par 1'000 parents mécontents. N'oubliez pas ce fait. Je trouve qu'une réponse purement hiérarchique est insuffisante pour régler le problème.

Dans cet état de faits, je pense que le dépôt d'un nouveau postulat qui demandera le transfert du dossier des Mini- et Maxi-Beaux-Arts à un autre département donnera peut-être la solution qui s'imposera."

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

*"Sans répéter les propos de mon collègue P.-A. Rolle que je partage, j'aimerais simplement rappeler l'un des objectifs principaux qui figurait il y a quatorze ans sur l'en-tête de la feuille qui invitait les parents à inscrire leurs enfants aux activités des Mini- et Maxi-Beaux-Arts. Cette phrase est capitale : 'Ces activités de groupe décrites dans les pages suivantes permettront à vos enfants de vivre non seulement des loisirs actifs, mais d'avoir accès à des connaissances de base ou de **perfectionner** des techniques découvertes **les années précédentes**.'*

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

Il n'était en aucun cas question de limiter à deux ans la participation à ce type d'activité. La seule règle qui était en vigueur, c'était que les anciens devaient céder la place aux nouveaux venus, si les classes étaient pleines de manière à donner une chance à tout le monde. Cette règle permettait d'acquérir des techniques difficiles à maîtriser. On n'apprend pas la gravure en six mois comme l'anglais commercial dans les écoles 'Assimil'. Non ! Il faut des années et des années, même pour un professionnel. Imaginez pour un enfant qui découvre ces techniques et à qui elles plaisent, quelle déception et quelle frustration vous avez pu engendrer. Vous n'en avez pas tenu compte non plus. Vous n'avez pas compris cet état d'esprit. C'est pourquoi je proposerai un transfert à un autre département de la responsabilité de ces activités. L'initiative de la mise en place de ces activités est effectivement partie des artistes. Ils voulaient changer l'enseignement de ces disciplines par rapport à ce qui se faisait en milieu scolaire. Comprenez-le, réveillez-vous."

Le postulat n° 9 est ainsi liquidé.

- n° 10 de Mme Christel Berset (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'accorder des dérogations aux normes du plan d'aménagement local pour ne pas entraver l'assainissement des bâtiments anciens et favoriser les constructions Minergie P

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de ce postulat pour étude.

Mme Christel Berset (PS) précise ce qui suit :

"Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'analyser s'il est possible de prévoir des dérogations aux normes du plan d'aménagement local afin de favoriser les constructions répondant aux critères de Minergie P et d'assainissement énergétique de bâtiments anciens.

Actuellement les normes du PAL sont très strictes et pénalisent plutôt les propriétaires qui veulent construire ou rénover selon des standards énergétiques élevés. Pour illustrer mon propos, je vous cite un seul exemple. En zone de villas, l'indice d'utilisation du sol est de 0,45 point. Cela signifie que vous êtes autorisé à construire une ville de 450 m² de surface plancher brute pour une parcelle de 1'000 m². Si un propriétaire veut construire selon le standard de Minergie P, il doit prévoir des murs de 50 centimètres d'épaisseur au lieu de 32. En pareil cas, vous perdrez une surface habitable de 25 m².

En conclusion, accorder de telles dérogations, sur dossier et sous conditions, est une mesure très simple pour faire progresser l'efficacité énergétique, sans qu'il en coûte un sou à la Commune."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 10 de Mme Christel Berset de M. Christoph Allenspach, ainsi que de 17 cosignataires.

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 11 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg et sur les possibilités et les conditions d'une promotion de cette source d'énergie par la Commune

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Thierry Steiert (PS) fait la déclaration ci-après :

"Suite à la hausse constante du prix de l'énergie, les villes ne peuvent pas rester inactives. Il est d'un côté encore possible de réaliser des économies substantielles en améliorant l'isolation des immeubles et de l'autre, de produire l'énergie électrique nécessaire sur le territoire de la ville. En l'état, le photovoltaïque, dont le rapport coût/efficacité s'est beaucoup amélioré, présente le potentiel le plus intéressant.

Plusieurs villes et communes suisses se sont fixé comme objectif de produire un maximum d'énergie grâce à la technique photovoltaïque et d'injecter le courant produit dans le réseau. En Allemagne et en Espagne, les collectivités publiques investissent des moyens considérables dans de telles installations. Dans le premier pays, les nouvelles surfaces photovoltaïques installées chaque année correspondent en termes de puissance à une centrale nucléaire moyenne. Ces installations sont rentables et en général amorties en quinze ans.

La Confédération et le Canton n'accordent pas encore de subventions suffisantes pour la promotion de cette forme d'énergie, mais ces subventions pourraient être augmentées ces prochaines années, en suivant l'exemple d'autres Etats européens. De leur côté, les grandes entreprises d'énergie se montrent intéressées par le photovoltaïque.

80 % des immeubles de la ville de Fribourg ont été édifiés au cours des cent dernières années. Les toits et les façades de ces bâtiments présentent un potentiel énorme pour la production d'énergie. Il en est de même des toits plats au centre ville, au Schoenberg ou à Beaumont. Jusqu'à ce jour, le potentiel d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg n'a pas été évalué. Il n'existe aucune étude sur les conditions techniques et financières de ce type d'installation.

Il est temps d'agir, à l'instar de nombreuses autres collectivités publiques qui ont déjà pris les devants. A cette fin, la Commune devrait faire appel à un bureau spécialisé.

Nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-il prêt à promouvoir le potentiel d'énergie photovoltaïque sur les immeubles publics et privés ?*
- 2. Peut-on déterminer la surface utilisable et le potentiel énergétique en mégawatts ?*

Séance du 17 décembre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

3. *Quelle part de la consommation d'énergie pourrait-on ainsi produire dans la commune ?*
4. *Quelles sont les possibilités de subventionnement (Confédération, Canton ou Groupe E) pour l'équipement photovoltaïque ?*
5. *Quels sont les dédommagements pour la fourniture de cette énergie au réseau ?*
6. *Comment la Commune peut-elle aider les propriétaires privés et institutionnels à réaliser de tels projets ?"*

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 11 de MM. Thierry Steiert et Christoph Allenspach, ainsi que de 23 cosignataires.

ooo

10. Réponse à la question n° 94 de M. Gilles Bourgarel (Verts), de Mme Christel Berset (PS), de MM. Pierre-Alain Rolle (PS), Stanislas Rück (PDC) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 23 cosignataires, relative aux Mini- et Maxi Beaux-Arts

Il a déjà été répondu à cette question dans le cadre de la décision de transmission du postulat n° 9 (cf. ci-dessus, pp. 373-377)

ooo

11. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 4 de M. Philippe Wandeler (PCSO), et de 17 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la modification de l'article 62 du règlement du personnel communal pour prévoir cinq jours de vacances supplémentaires pour les employés de la Commune de Fribourg

M. Philippe Wandeler (PCSO) présente la proposition ci-après :

"Je propose au Conseil communal d'étudier la possibilité d'accorder une semaine de vacances supplémentaires au personnel communal, par analogie à ce qui a été accordé au personnel de l'Etat et des institutions subventionnées. On constate qu'aujourd'hui la pression sur le personnel est forte, même si nous connaissons aussi des difficultés financières. Malgré tout, nous nous devons de prendre en considération l'engagement des collaborateurs de la Commune et de veiller à ce que les condi-

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

tions offertes à notre personnel correspondent à ce qui se fait sur le marché. On constate que tous les cantons voisins ont étendu la durée des vacances au cours des dernières années.

J'aimerais donc qu'on étudie la question, y compris évidemment les incidences financières, voire les incidences sur l'effectif du personnel.

Je rappelle qu'après de nombreux mois de négociations et de consultations, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg s'est prononcé la semaine passée sur la revendication du personnel de l'Etat et des organisations du personnel d'une semaine de vacances supplémentaire pour les employés de l'Etat et du secteur subventionné

Il a accordé :

- *trois jours de vacances supplémentaires seront octroyés en 2009 pour l'ensemble du personnel, à l'exception des employés âgés de 60 ans et plus ;*
- *deux jours de plus s'ajouteront en 2011 pour le personnel âgé de 20 à 49 ans et de 58 et 59 ans. Les employés situés dans la tranche d'âge de 50 à 57 ans et de 60 ans et plus n'en bénéficieront pas.*
- *pour les enseignants, ces jours de congé supplémentaires seront octroyés de manière spécifique.*

Je propose que le Conseil communal étudie :

1. *la possibilité d'accorder le même droit aux vacances au personnel de la Commune de Fribourg dès 2010 qu'à celui de l'Etat de Fribourg,*
2. *les coûts d'une telle introduction et*
3. *le nombre de postes de travail supplémentaires à créer là où cela est nécessaire et*
4. *de modifier l'article 62 du règlement du personnel en conséquence."*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 12 de M. Gilles Bourgarel (Verts) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal le transfert des Mini- et Maxi-Beaux-Arts de la Direction des Ecoles à celle de Culture et Tourisme

M. Gilles Bourgarel (Verts) développe le postulat ci-après :

"Depuis ces dernières années, l'évolution des activités des Mini- et Maxi-Beaux-Arts montre que cette offre répond à de réels besoins et contribue de manière sensible à l'attractivité de la ville de Fribourg, comme à sa renommée à l'extérieur.

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

Les problèmes et les difficultés rencontrés cette dernière année avec la mise à pied d'animatrices reconnues et appréciées ont mis au jour un évident manque de sensibilité de la Direction des Ecoles vis-à-vis de ces activités artistiques et créatrices et aussi révélé un profond conflit de personnes qui s'est soldé par une triste décision suite à l'échec de la médiation de M. le Syndic.

Afin d'apporter des solutions à ces conflits de personnes, mais surtout pour favoriser le développement de ces activités et offrir la possibilité de les étendre à l'ensemble de l'agglomération, la promotion de la culture étant un des domaines d'activités déjà acquis, nous proposons au Conseil communal le transfert des Mini- et Maxi-Beaux-Arts au département de la Culture, mieux à même de gérer ces activités avec des animateurs eux-mêmes artistes.

J'ajoute qu'il faudra transférer les activités, non les gestionnaires qui ont créé ces problèmes. Je tiens à sauver le bébé et l'eau du bain."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 13 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal de communiquer la liste détaillée des subventions, des aides financières et des aides matérielles que la Commune de Fribourg a attribuées en 2008 aux associations culturelles, sportives, sociales et aux autres structures actives dans ces domaines

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal de communiquer la liste détaillée des subventions, des aides financières et des aides matérielles que la Commune de Fribourg a attribuées en 2008 aux associations culturelles, sportives, sociales et aux autres structures actives dans ces domaines.

Nous demandons en particulier les informations suivantes :

1. *les subventions annuelles, les montants et la date de la première année d'attribution ;*
2. *les subventions ponctuelles en 2008 ;*
3. *Les subventions qui sont attribuées par Coriolis Promotion ;*
4. *la mise à disposition des locaux (p. ex. immeubles, installations sportives et de loisirs) et terrains (p. ex. des sports), leur prix du marché et la location payée par les associations et organisations ;*
5. *Les infrastructures (machines, mobilier, outils), le services (traitement de terrains, nettoyage suite à un événement) et les heures de travail des employés de la Commune, les prix (intérêt, amortissement, salaires) et les montants facturés aux associations et organisations.*

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

Nous pouvons vous rassurer. Nous ne visons pas une association particulière ni une forme spécifique d'activité culturelle ou musicale. Nous souhaitons que les choses soient simplement transparentes. Au moment où vous exigez des coupes sombres, nous souhaitons enfin savoir qui bénéficie de quelles subventions et aides financières ou autres."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 95 de M. Daniel Gander (UDC) relative au prix du gaz

M. Daniel Gander (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Le prix du pétrole, depuis plusieurs mois, est en chute libre. Actuellement, il se vend en dessous de 50 dollars le baril. Ce qui fait qu'à la pompe, le litre d'essence coûte actuellement 1,35 franc contre 1,90 franc au printemps.

Pour fixer le prix du gaz, les grands producteurs ont pris jadis comme référence le cours du pétrole. Cependant, à ce jour, ils n'ont aucunement reporté cette baisse sur le gaz. Notre distributeur Frigaz, dont la Commune est partenaire, a certainement, lui, une possibilité de baisser un peu son prix, ne serait-ce que de quelques centimes.

Ma question :

Si c'est le cas, pourquoi ne pas intervenir auprès de Frigaz pour obtenir une substantielle baisse de prix ? En effet, si celle-ci était accordée, si minime fût-elle, elle se répercuterait immédiatement sur la facture de chauffage des immeubles communaux. Ce serait bénéfique à plus d'un titre pour le ménage communal."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, remercie M. D. Gander de cette question tout à fait pertinente. *"Comme vous l'avez relevé, le prix du pétrole a été choisi comme prix de référence pour le prix du gaz et c'est toujours le cas. Toutefois, le prix du gaz est beaucoup plus stable que celui du pétrole. Les hausses et baisses du prix du gaz suivent, avec quelques mois de retard, les cours du pétrole et de manière moins volatile.*

La question soulevée a été discutée au sein de Frigaz. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de Frigaz, décision a été prise de diminuer le prix du gaz à compter du 1^{er} janvier 2009. Je n'ai pas sous la main les chiffres exacts. Toutefois, pour les consommateurs privés, cette réduction est de l'ordre de 3,5 %. Le montant de la baisse a probablement déjà été communiqué aux consommateurs industriels. Si le cours du pétrole continue à reculer ou demeure stable, il n'est pas exclu qu'une nouvelle diminution plus importante du prix du gaz ait lieu dès le mois d'avril 2009."

M. Daniel Gander (UDC) est satisfait de cette réponse.

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

- n° 96 de M. Daniel Gander (UDC) relative au "jeu de l'oie" distribué à chaque ménage de Fribourg

Plan d'aménagement local (PAL)

M. Daniel Gander (UDC) pose la question ci-après au Conseil communal :

"Il y a quelque temps, un dépliant était distribué dans les boîtes à lettres du tout-Fribourg. Or, combien de citoyens, sans même avoir essayé de comprendre les données de ce fameux et fabuleux 'jeu de l'oie' l'ont-ils ouvert ? Combien de formulaires, sans être consultés, ont rejoint directement les corbeilles à papier ou les conteneurs des immeubles ?

Comme vous me l'avez indiqué, M. le responsable de l'Edilité, ce 'jeu' prétendument informatif a coûté cher, même fort cher. En effet, investir 32'000 francs, probablement sans compter les heures des employés engagés à la réalisation de ce projet, prouve un manque de sérieux et de sens des responsabilités envers la collectivité. Il y avait d'autres solutions moins coûteuses, notamment celle d'utiliser le '1700' pour informer la population.

Vous le savez et nous ne cessons de vous le répéter que la situation financière de la Commune se dégrade de jour en jour. Malgré tout, vous faites fi de nos recommandations qui tendent à des économies drastiques et urgentes.

Certes, dans votre réponse, vous allez certainement jouer à l'autruche en vous cachant la tête dans le sable ou sauter une case ou votre tour pour éviter d'être mis en échec.

Belle attitude que cette dépense démesurée ! Présumons que votre jeu n'échappera pas aux yeux des contribuables et des conseillers généraux ici présents."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, répond comme suit :

"Cette révision du PAL a déjà donné lieu à un débat tout à l'heure dans le cadre de l'examen du budget des investissements. Plusieurs d'entre vous ont, à juste titre, affirmé que cette révision est un dossier des plus essentiels pour l'avenir de notre ville et pour les générations futures. Je l'ai rappelé à cette occasion, de par la volonté du législateur cantonal, la compétence de décision dans le domaine de l'aménagement est du ressort du Conseil communal. En revanche, la même LATeC fait obligation au Conseil communal, en cas de révision du plan d'aménagement local, de procéder à une information et à une consultation de la population à diverses étapes de ce processus. Ne serait-ce que pour respecter les exigences légales, nous nous devons d'informer le mieux possible la population et de nous efforcer d'intéresser à cette révision non seulement les spécialistes ou les associations de quartier, mais véritablement toute la population, y compris même les enfants. En effet, ces enfants seront les bénéficiaires ou non des décisions de principe qui seront consacrées dans ce plan d'aménagement local.

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

C'est pour ces considérations que nous avons décidé d'informer au mieux la population, par le truchement notamment du bulletin '1700' ou par le biais de ce 'jeu de l'oie'. Nous avons mandaté à un bureau spécialisé dans la communication qui nous a suggéré la création de ce 'jeu de l'oie'. Il nous est aussi apparu nécessaire de l'adresser à tous les ménages de Fribourg. Il ne s'agit donc nullement de gaspiller les deniers publics, mais de faire participer au mieux la population à ce processus fondamental pour le développement de notre ville."

M. Daniel Gander (UDC) estime que l'information qui est ainsi passée par les boîtes à lettres a passé à la poubelle, plutôt qu'auprès du public. Ce que j'aimerais savoir essentiellement, c'est si ce "jeu de l'oie" a coûté 32'000 francs ou encore beaucoup plus.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme que si le chiffre de 32'000 francs a été articulé, c'est qu'il est correct. Les frais d'impression se sont élevés à 17'000 francs. 15'000 francs ont été utilisés pour les autres frais de communication. Ce montant de 32'000 francs correspond à ce que nous avons versé à cette entreprise de communication.

- n° 97 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) relative à la fermeture d'une rue pour permettre au enfants de luger

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) intervient comme suit :

"Vu les conditions d'enneigement exceptionnelles, et qui deviennent de plus en plus rares dans notre ville – notre cité est magnifique ces jours ; c'est un vrai écrin – ne serait-il pas possible de laisser à la disposition des enfants certaines rues où le trafic est limité aux bordiers et où le nombre de garages n'est pas élevé, afin qu'il puissent luger ? Une telle fermeture des rues soulagerait d'une part les services de la Voirie. Voilà pour l'impact économique. On soulagerait aussi l'environnement de la dispersion d'une certaine quantité de sel. La Commune ferait aussi un acte social sympathique à la veille des vacances scolaires. C'est une mesure gratuite. A Genève, on aménage une piste de ski qui coûte une fortune. Chez nous, il suffit de prendre une petite disposition qui pourrait rendre nos enfants heureux et joyeux pendant les vacances. Cette mesure ne durera pas, parce que comme chacun le sait, la neige partira aussi vite qu'elle est venue. Je sais que M. C. de Reyff n'aime pas ce genre de question."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, répond comme suit :

"Si je hochais de la tête, c'est que cette question est aussi récurrente que les chutes de neige. (Rires) Elle reste parfois plus longtemps, mais elle est régulièrement posée. Je transmettrai prochainement à M. P.-O. Nobs la réponse qu'avait donnée, il y a quelques années, le Conseil communal sauf erreur à l'ancienne Conseillère générale C. Mutter."

Ce que je puis toutefois vous dire, c'est qu'il y a deux éléments principaux qui nous font renoncer à ce genre d'opération. Le premier est une question de responsabilités en cas d'accidents ; le second facteur est un problème d'accessibilité. En effet, la plupart des rues sont des rues habitées, dont les résidants souhaitent pouvoir regagner leur domicile sans risques d'être percutés par une luge ou un bob et surtout de pouvoir y accéder dans la plupart des cas avec leur véhicule."

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

Je peux aussi citer les expériences faites à Lorette. Nous avons été appelés à apporter à plusieurs reprises des réponses à des questions à ce sujet. En l'état, il n'est pas dans les intentions du Conseil communal et de ses services de renouveler, sous la même forme, ces expériences."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, qui est en train de voir s'il n'a pas avec lui le document auquel s'est référé M. C. de Reyff, précise qu'il s'agit d'un rapport faisant effectivement suite à une proposition de Mme C. Mutter déposée le 26 septembre 2005 (cf. procès-verbal de la séance du 26 septembre 2005, p. 129) et transmise au Conseil communal le 28 novembre 2005 (cf. procès-verbal de la séance du 18 décembre 2006, pp. 282-285). Dans ce document, on évoquait différentes possibilités de fermetures de rues pour arriver à la conclusion que "Seul le chemin de Lorette ... sera fermé en période hivernale, pour permettre son utilisation comme piste de luge." (cf. procès-verbal précité, p. 284). Effectivement, les conditions que nous connaissons ces jours sont tout à fait exceptionnelles, si bien que si dans un premier temps le déneigement de cette route a été effectué, ordre a été donné, en fin d'après-midi de poser des barrières pour interdire la circulation à Lorette. Cela signifie que s'il continue à neiger cette nuit et demain, le chemin de Lorette sera fermé à la circulation durant quelques jours. (Applaudissements)

M. Pierre-Olivier Nobs remercie le Conseil communal. *"Je constate aussi que les piétons courent plus de risques avec les luges quelques jours par année qu'avec les automobiles durant tout le reste de l'année. ainsi donc la luge représente un grand danger routier dans notre cité !."*

- n° 98 de Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) relative à l'envoi d'un bulletin privé par le biais du courrier du Conseil général

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) s'exprime comme suit :

"Vous avez tous reçu, dans votre boîte à lettres, une brochure du groupe Axpo & BKW exposant leur programme pour remplacer les centrales nucléaires de Beznau et Mühleberg. Le groupe des 'Verts' se demande comment il est possible que la Commune envoie aux membres du Conseil général cette information partisane avec l'argent du contribuable.

Nous souhaiterions savoir qui est à l'origine de cette initiative."

M. le Syndic répond que le secrétaire de Ville adjoint vient de lui préciser que ces documents ont été adressés par courrier individuel au secrétariat du Conseil général. Celui-ci les a donc renvoyés aux conseillers généraux à qui ils étaient adressés, si possible en les joignant à une autre expédition. Ces documents ont été renvoyés dans des enveloppes du Conseil général.

Séance du 17 décembre 2008

Divers (suite)

Le Président constate que ce dossier intéresse dès lors le Conseil général. Nous vous ferons part si nécessaire de notre commentaire et d'une réponse lors de la prochaine séance.

D. AUTRE INTERVENTION

- n° 99 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) relative aux mesures d'économies décidées par le Conseil général lors de la séance du 16 décembre 2008

M. Jean-Frédéric Python (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Hier, nous avons traité du budget de fonctionnement. Je n'entends pas revenir sur ce débat. Néanmoins, j'ai entendu à plusieurs reprises citer des éléments où il faudrait 'couper'. Permettez-moi, en cette fin d'année, d'émettre un vœu à l'intention du Conseil communal : 'S'il faut procéder à des coupes dans un budget, il est clair qu'il faut faire des choix. Or l'une des priorités que nous avons tous, c'est de maintenir la qualité de vie en ville de Fribourg. L'un des éléments de cette qualité de vie offerte en ville de Fribourg, ce sont toutes les institutions de la petite enfance, ainsi que les accueils extrascolaires. Dans ces domaines, je souhaite qu'on maintienne ces institutions, auxquelles j'adresse mes remerciements pour tout le travail accompli.'"

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président remercie à son tour ses collègues de leur esprit de collaboration qui a prévalu au cours de cette année. Bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous reverrons certainement en début d'année prochaine pour une séance spéciale consacrée au budget 2009.

La séance est levée. Il est 22.40 heures.

Fribourg, le 15 janvier 2009
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI